



VILLE DE
MARSEILLE

budget primitif
rapport de
présentation
2021

PRÉAMBULE :

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2021 CONSOLIDÉ3

I - LE BUDGET PRINCIPAL 5

1. Les domaines de l'intervention municipale et leurs moyens de financement..... 5

2. La structure du budget..... 6

 2.1. Vue d'ensemble..... 6

 2.2. Vue détaillée..... 7

3. L'analyse dynamique des postes budgétaires 9

 3.1. La section de fonctionnement..... 9

 3.2. La section d'investissement..... 32

 3.3. La dette..... 39

II - LES BUDGETS ANNEXES..... 40

1. Le budget annexe des Pompes Funèbres 40

2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai 44

3. Le budget annexe du stade Vélodrome 46

4. Le budget annexe des Espaces Événementiels 49

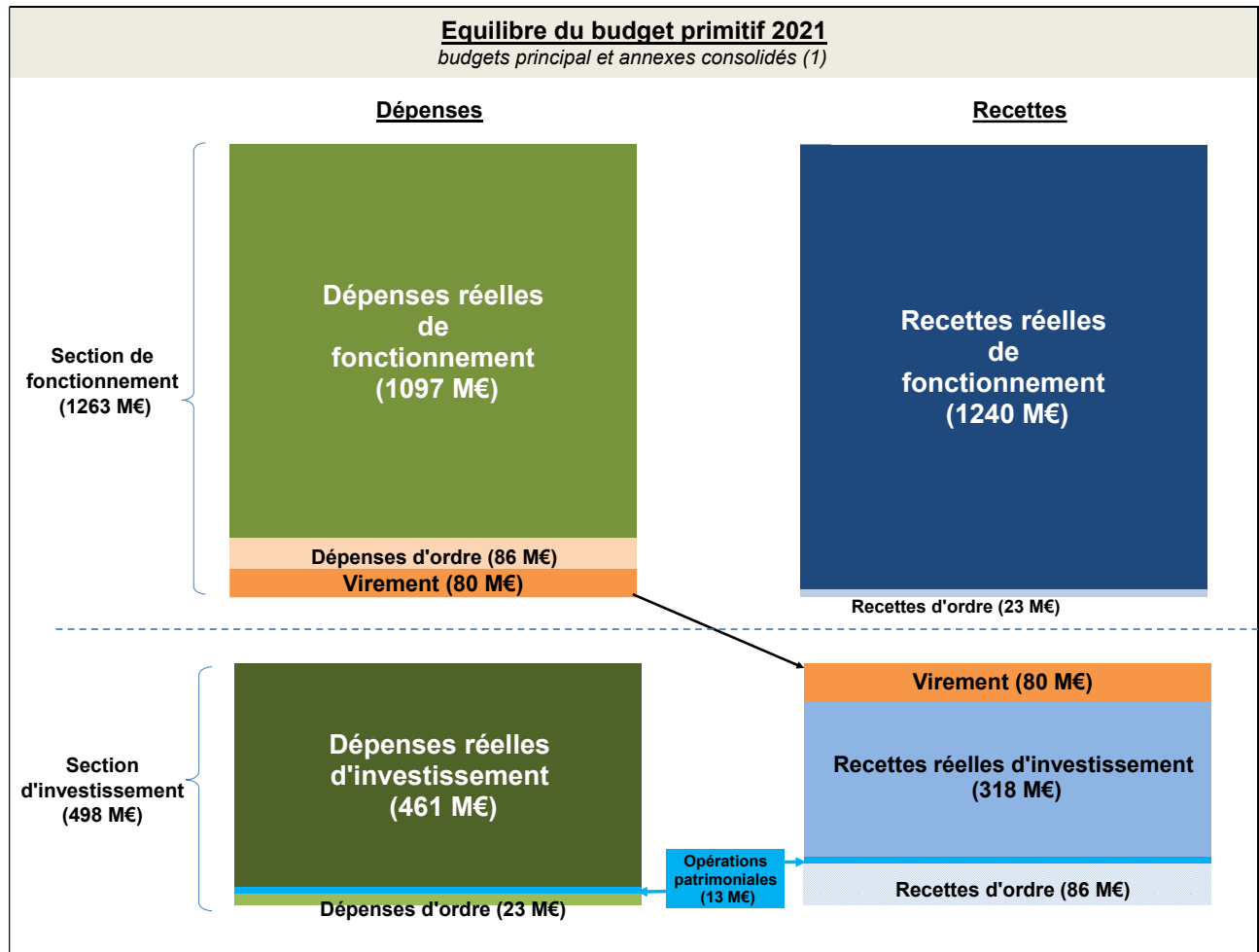
5. Le budget annexe Opéra-Odéon 53

ANNEXE : BUDGET PRIMITIF 2021 - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS..... 57

PRÉAMBULE

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2021 CONSOLIDÉ

Le budget 2021 s'élève à 1 761 M€, dont 1 263 M€ en fonctionnement et 498 M€ en investissement répartis sur le budget principal et les budgets annexes.



(1) les flux croisés entre budgets ont été neutralisés

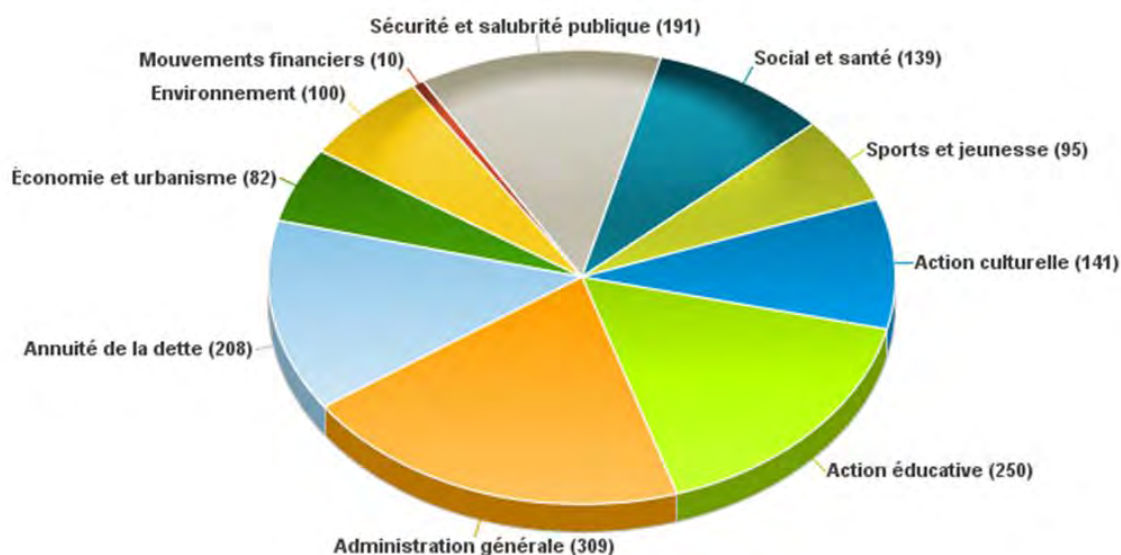
Le budget principal concentre l'essentiel des dépenses réelles prévues au titre de 2021 (95,8 %). Contrairement aux années antérieures, il ne reprend pas par anticipation les résultats N-1. Ces derniers seront repris au budget supplémentaire en même temps que ceux des budgets annexes.

Les budgets annexes du stade Vélodrome et de l'Opéra-Odéon regroupent respectivement 1,8 % et 1,6 % des crédits, tandis que les budgets annexes des Pompes Funèbres, des Espaces Événementiels et du Pôle Média de la Belle-de-Mai représentent à eux trois 0,8 % des dépenses prévisionnelles.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

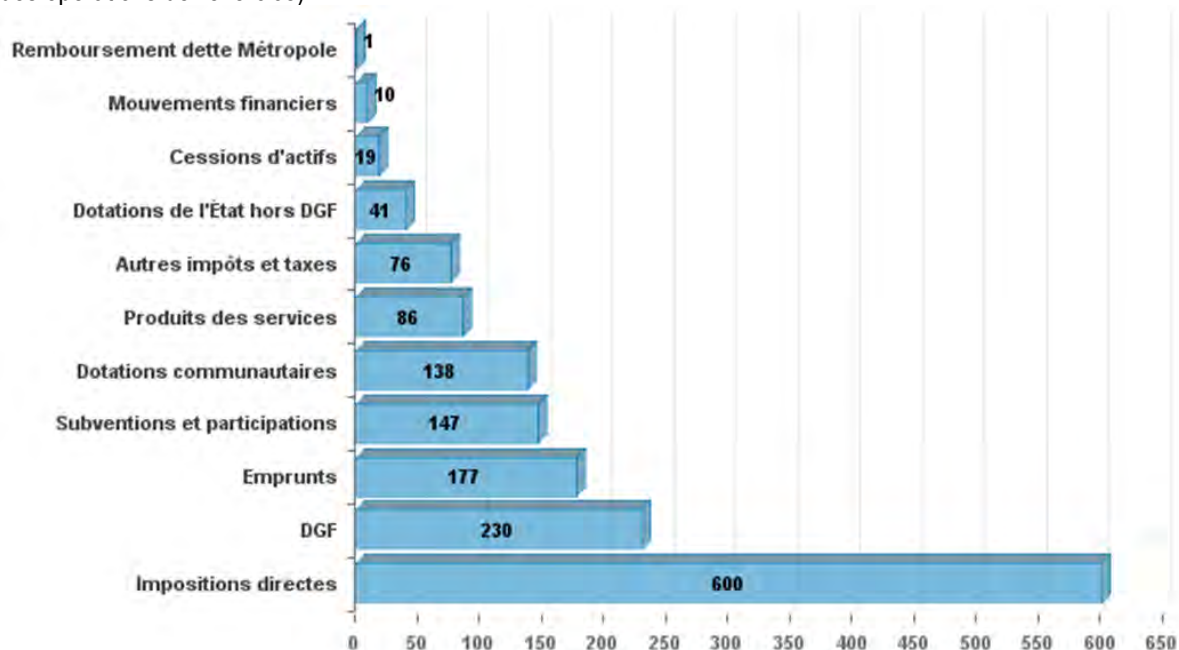
1. Les domaines de l'intervention municipale

Le Budget Primitif 2021 présente une augmentation des investissements de la Mairie pour répondre aux défis de la Ville, puisque sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels hors restes à réaliser, il s'élève en dépenses à 1 525 M€ (contre 1 486 M€ en 2020).



... et leurs moyens de financement

Les moyens de financement du Budget Primitif 2021, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels, s'élèvent en recettes à 1 525 M€ (contre 1 486 M€ en 2020 qui comprenaient la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice).



2. La structure du budget

2.1. Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Impositions directes	600,495
		Dotation Globale de Fonctionnement	230,109
		Dotations communautaires	138,192
Charges de personnel	618,223	Produits des services	86,564
Fonctionnement des Services	283,222	Autres taxes et impôts	76,031
Subventions	138,329	Participations	60,181
Frais financiers	34,559	Autres dotations de l'État	16,907
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 074,332	RECETTES DE L'EXERCICE	1 208,478
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Dotations aux amortissements et provisions	81,596	Reprises sur amortissements et provisions	2,371
Virement à la section d'investissement	69,553	Subventions d'investissement transférées	3,559
Dotations aux amortissements des charges à répartir	2,768	Transferts de charges de gestion courante	13,841
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	153,918	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	19,771
TOTAL DES DÉPENSES	1 228,249	TOTAL DES RECETTES	1 228,249
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Emprunts	177,330
		Subventions et divers	86,450
		F.C.T.V.A.	23,707
Dépenses d'équipement	267,096	Cessions d'actifs	18,500
Remboursement de la dette	173,609	Mouvements financiers	9,561
Mouvements financiers	9,561	Remboursement dette Métropole	0,572
DÉPENSES DE L'EXERCICE	450,266	RECETTES DE L'EXERCICE	316,120
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
	13,342		13,342
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements et provisions	2,371	Amortissements et provisions	81,596
Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	13,841	Virement de la section de fonctionnement	69,553
Subventions d'investissement transférées	3,559	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	2,768
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	19,771	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	153,918
TOTAL DES DÉPENSES	483,379	TOTAL DES RECETTES	483,379
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 711,628	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 711,628

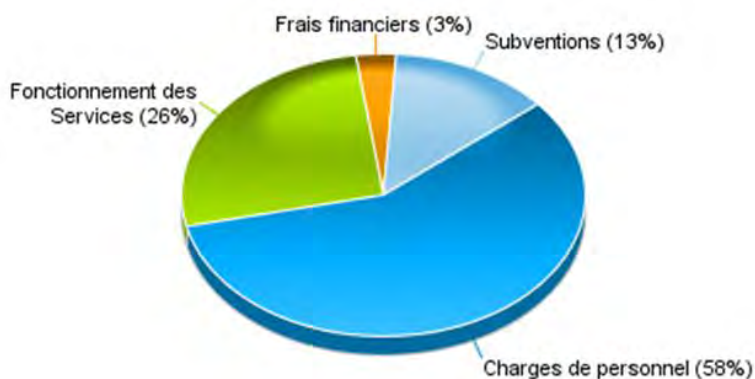
2.2. Vue détaillée

2.2.1 La section de fonctionnement

► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

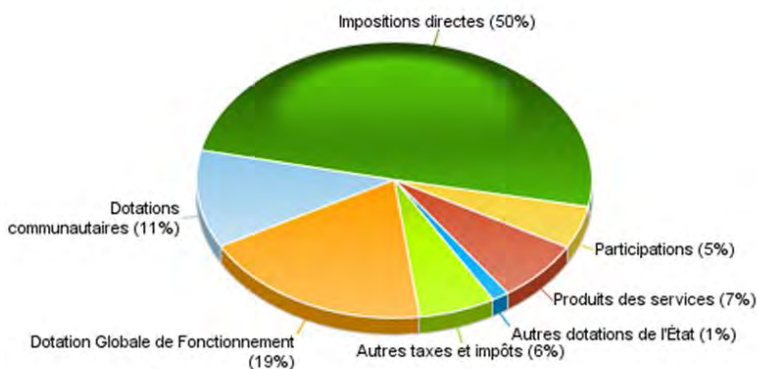
Charges de personnel	618,223
Fonctionnement des Services	283,222
Subventions	138,329
Frais financiers	34,559
Total	1 074,332



► Les recettes

L'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les impositions. Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Impositions directes	600,495
Dotations Globales de Fonctionnement	230,109
Dotations communautaires	138,192
Produits des services	86,564
Autres taxes et impôts	76,031
Participations	60,181
Autres dotations de l'État	16,907
Total	1 208,478

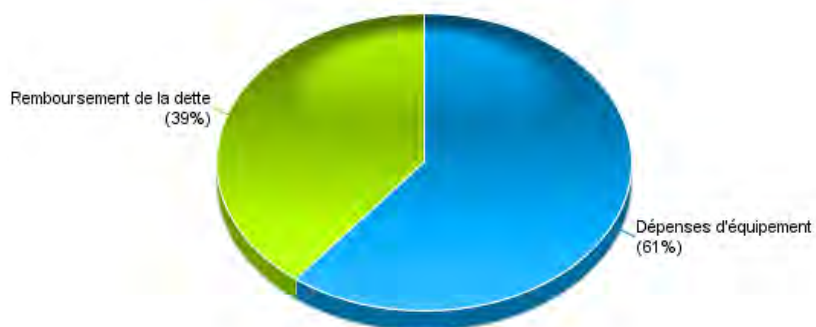


2.2.2 La section d'investissement

► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

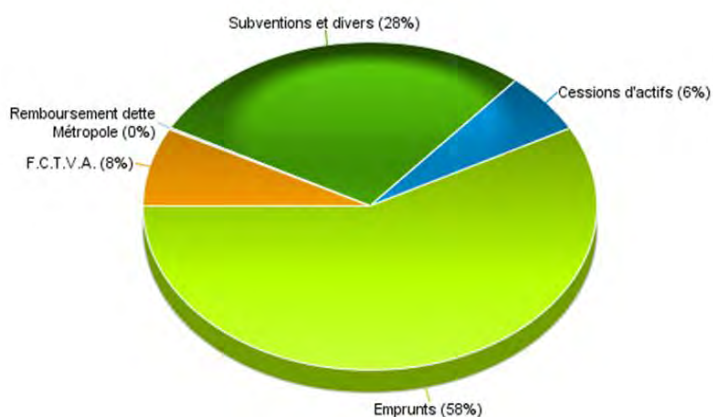
Dépenses d'équipement	267,096
Remboursement de la dette	173,609
	440,705



► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :

Emprunts	177,330
Subventions et divers	86,450
F.C.T.V.A.	23,707
Cessions d'actifs	18,500
Remboursement dette Métropole	0,572
	306,559



3. L'analyse dynamique des postes budgétaires

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
Charges de personnel	606,741	618,223	11,481	1,89%
Fonctionnement des Services	263,202	283,222	20,020	7,61%
Subventions	130,794	138,329	7,535	5,76%
Frais financiers	41,245	34,559	-6,687	-16,21%
TOTAL	1 041,982	1 074,332	32,349	3,10%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 074,332 M€ contre 1 041,982 M€ en 2020, soit une hausse de 3,10 % (+ 32,349 M€).

La progression globale des dépenses résulte par ordre décroissant :

- de la variation des crédits inscrits pour le fonctionnement des Services (+ 20,020 M€) principalement en lien avec la poursuite des effets de la crise sanitaire, la collecte des déchets, les prestations périscolaires et le fonctionnement des écoles, les interventions sociales et la santé,
- des charges de personnel (+ 11,481 M€) du fait de recrutements prioritaires (écoles, crèches, police municipale, gestion des périls) et d'autres facteurs classiques d'évolution (Parcours professionnels, carrières et rémunérations -PPCR, Glissement Vieillesse Technicité -GVT, régime indemnitaire...),
- des subventions (+ 7,535 M€) principalement pour le nouvel établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille-Méditerranée (INSEAMM), puis pour les associations œuvrant dans divers secteurs (jeunesse, politique de solidarité et du lien social notamment).

Cette progression est atténuée par la poursuite de la baisse des frais financiers (- 6,687 M€) à relier avec le maintien de conditions financières favorables (récurrence de taux d'intérêts bas) mais aussi avec une démarche de rallongement de l'encours de la dette (cf. infra).

► Les charges de personnel

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
Frais de personnel hors BMPM	514,879	524,648	9,769	1,90 %
dont :				
Personnel permanent	477,847	482,394	4,548	0,95 %
Personnel non permanent	13,921	19,413	5,492	39,45 %
Autre personnel extérieur	1,769	1,658	-0,112	-6,32 %
Charges communes	21,342	21,184	-0,158	-0,74 %
Bataillon de Marins-Pompiers	91,863	93,575	1,712	1,86 %
TOTAL	606,741	618,223	11,481	1,89 %

Premier poste du budget municipal, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représente 57,4 % au BP 2021 et progresse globalement de 1,89 %, soit + 11,481 M€.

À première lecture, les évolutions de BP à BP, hors Bataillon de Marins-Pompiers, indiquent une progression significative du personnel non permanent (39,45 %) et à l'inverse une hausse relativement modeste du personnel permanent (0,95 %). Néanmoins, il est nécessaire d'intégrer certains changements de périmètres afin d'apprécier correctement et précisément la variation budgétaire de chacun des postes. Les éléments d'explication sont détaillés dans les paragraphes suivants.

S'agissant du Bataillon de Marins-Pompiers, l'augmentation de l'ordre de 1,7 M€ est liée notamment à la montée en puissance des effectifs du BMPM pour rallier la cible votée précédemment en Conseil municipal et, dans une moindre mesure, aux entrées de personnels civils dans le cadre du plan de recrutement. D'autres paramètres doivent être pris en compte et sont précisés dans la rubrique dédiée ci-après.

Les frais de personnel hors BMPM

Le personnel permanent

La prévision budgétaire relative au personnel permanent s'établit à 482,394 M€. Ce volume ne peut être comparé au budget primitif brut de l'exercice précédent compte tenu de changements de périmètres.

En effet, il faut tenir compte :

- du transfert d'effectifs à l'INSEAMM, regroupant le Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) et l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée (ESADMM), pour un volume financier de 2,7 M€ ayant impacté le millésime 2020 mais qui ne sera pas reconduit en 2021,
- de l'application de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur l'affectation de certaines populations et des apprentis, qui basculent du poste personnel permanent au poste personnel non permanent, pour un volume de 2,8 M€.

Sur cette base, le budget primitif 2020 retraité pour le personnel permanent s'établit à 472,347 M€ (477,847 M€ - 2,7 M€ - 2,8 M€). Partant de ce budget de référence, l'évolution réelle pour le budget 2021 est de 10,047 M€, soit + 2,13 %.

Enfin, pour déterminer la partie renouvelable de ce poste budgétaire, avant prise en compte des facteurs d'évolution 2021, le volume des dépenses réalisées en 2020 a été pris en considération, indépendamment du poste conjoncturel de la prime dite « Covid » (3,2 M€ exécutés) pour laquelle des crédits supplémentaires ont été octroyés en cours d'exercice.

Le pré-compte administratif fait ressortir un volume de dépenses plus faible que prévu, et donc une gestion plus rigoureuse des ressources humaines, avec un volume disponible de l'ordre de 2,9 M€ sur les seuls crédits du budget primitif. Cela peut s'expliquer également par l'évolution des effectifs : 11 928 agents au 31 décembre 2020, avec 560 arrivées pour 584 départs, soit une balance des effectifs de - 24 alors que l'effectif cible attendu était de 12 105 agents (approuvé au Conseil municipal du 27 janvier 2020).

Pour 2021, les différents facteurs d'évolution relèvent des mesures nationales, mais aussi du volume des effectifs et des mesures spécifiques à la Ville.

Les mesures nationales :

Les principaux déterminants de l'évolution de cette part contrainte du poste « frais de personnel permanent » sont les suivants :

- la poursuite du PPCR : il s'agit des reclassements, revalorisations issus de la réforme pour sa dernière année de mise en œuvre (2016-2021), avec pour objectifs l'harmonisation des différents pans de la fonction publique ainsi que les transferts primes/points pour prise en compte dans les retraites. Son volume est évalué à 1,8 M€ ;
- la reconduction du gel indiciaire actée par le Gouvernement ;

- le jour de carence (premier jour d'arrêt maladie non rémunéré) réintroduit en 2018 a représenté un montant d'environ 0,637 M€ de retenues sur l'exercice 2020 en baisse de plus de 0,300 M€ par rapport à l'année précédente du fait de sa suspension pendant le premier état d'urgence sanitaire. Conformément à la loi, cette suspension est poursuivie en 2021 jusqu'à la fin de l'état d'urgence pour les agents publics dont l'arrêt maladie est directement lié à l'épidémie de Covid-19. Dans les autres cas, le jour de carence continuera à produire ses effets, en fonction de l'absentéisme ;
- pour les cotisations retraites CNRACL, le taux de contribution (part « employeur ») reste à 30,65 % en 2021 et le taux de cotisation (part « agent ») à 11,10 % ;
- pour le dispositif des ruptures conventionnelles, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et expérimenté jusqu'au 31 décembre 2025 (loi de transformation de la fonction publique), l'impact est peu significatif à près de 0,100 M€. Ce dispositif prévoit les conditions et la procédure selon lesquelles l'administration et l'agent public peuvent convenir d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions ou de la fin du contrat. Il est donc difficile d'apprécier a priori les effets budgétaires de cette mesure qui pourrait nécessiter un réajustement des crédits inscrits en cours d'exercice ;
- les cotisations CNFPT : leur taux est maintenu à 0,90 % mais l'exonération appliquée sur les deux derniers mois de 2020 (économie de 0,410 M€) en lien avec la crise sanitaire n'est pas reconduite en 2021 ;
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en lien avec l'évolution du SMIC (déclenchement d'une indemnité différentielle en cas de rémunération inférieure au salaire minimum) représente + 0,100 M€.

L'ajustement maîtrisé des effectifs :

Les efforts sont notamment poursuivis pour les secteurs prioritaires (crèches, écoles et Police municipale en particulier).

Indépendamment des mouvements récurrents tels que les reports de postes ouverts sur l'exercice précédent, les intégrations d'apprentis, les réintégrations de droits et intégrations de personnels permanents, dans des proportions similaires à celles du millésime précédent, l'hypothèse budgétaire repose principalement sur une prévision de 550 départs (définitifs et temporaires) et 547 recrutements.

Les principales autres mesures concernent :

- la progression du GVT évaluée à 2,9 M€, soit + 0,66 %,
- l'effet report de la revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance), approuvée par délibération du 27/01/2020 mais appliquée à partir du mois d'août dernier, soit + 1,6 M€,
- la création d'une nouvelle prime exceptionnelle pour le personnel des écoles et des crèches, afin de compenser les efforts produits par les agents pendant la crise sanitaire, valorisée à 1,5 M€ mais dont l'enveloppe devra être affinée en fonction des critères d'éligibilité,
- le régime indemnitaire pour la partie Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui a été pris en compte avec une revalorisation estimée à + 1,1 M€,
- les dépenses liées aux élections régionales et départementales de juin qui génèrent une progression de + 0,400 M€,
- la correction de la mensualisation de l'ex « prime d'été » des catégories C, soit environ + 0,300 M€,
- la monétisation du Compte Épargne Temps, pour sa deuxième année d'application (indemnisation ou prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique), qui progresse de près de 0,100 M€ pour une dépense en 2020 de l'ordre de 0,900 M€.

Le personnel non permanent

Le poste personnel non permanent s'établit à 19,413 M€. Ce volume ne peut être comparé au budget primitif brut de l'exercice précédent compte tenu du changement de périmètre.

En tenant compte de l'application de la recommandation de la CRC sur l'affectation de certaines populations et des apprentis, le budget primitif 2020 retraité pour le personnel non permanent s'établit à 16,721 M€ (13,921 M€ + 2,8 M€). Partant de ce budget de référence, l'évolution réelle pour le budget 2021 est de 2,692 M€, soit + 16,1 %.

Cette évolution est significative mais pas aussi importante que celle constatée avant retraitement. Elle se justifie en partie par un budget primitif 2020 sous-calibré qui n'a pas permis d'absorber l'ensemble des dépenses (budget supplémentaire de 1,5 M€ en fin d'exercice), notamment en lien avec les recrutements d'ASICS dans les écoles et l'opération « Été marseillais » avec un dispositif « plages » renforcé.

Par ailleurs, la prime de précarité est l'autre facteur de progression de ce poste. Cette indemnité a été introduite par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a élargi les possibilités de recours au contrat, tout en accompagnant d'une amélioration significative les conditions de recrutement et d'emploi des contractuels.

Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats de droit public courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à 1 an, perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2021 une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut.

Concernant les contrats éligibles pour la Ville de Marseille, cette prime est valorisée à hauteur de 1 M€ dans le projet de BP.

Les principales évolutions à la hausse (en référence au BP 2020) marquent certaines priorités de la Mairie et une réponse aux urgences qui touchent la ville. Elles concernent :

- les vacataires de l'éducation et des écoles : + 3,772 M€,
- les vacataires des Mairies de Secteur et services administratifs généraux : + 2,854 M€,
- les vacataires et saisonniers dédiés à l'assistance des personnes handicapées : + 0,488 M€,
- les contractuels des crèches : + 0,472 M€.

Elles sont atténuées par les diminutions suivantes :

- les vacataires des secteurs culturel, soit - 0,968 M€, et sportif, soit - 0,847 M€, en lien avec la situation sanitaire (équipements inutilisés),
- divers autres vacataires avec une baisse cumulée de 0,246 M€.

Enfin, la partie résiduelle de ce budget concerne essentiellement des affectations diverses telles que :

- les agents recrutés pour la gestion de crise concernant les immeubles en péril, soit 0,120 M€, en diminution de 0,023 M€,
- les intermittents du spectacle (notamment du Dôme et du Palais des Sports). En cumul, cette part, qui représente 0,139 M€, reste stable.

Les autres frais de personnel extérieur

Le personnel extérieur (hors militaires du BMPM) représente 1,658 M€, et diminue de 0,112 M€.

La baisse de ce poste concerne uniquement les indemnités aux instituteurs pour les études surveillées qui avaient progressé de près de 0,400 M€ en 2020 et qui sont réajustées à la baisse pour tenir compte du budget réalisé sur le précédent millésime.

L'autre composante, le remboursement des médecins mis à disposition par le Conseil Départemental pour la médecine de contrôle, soit 0,023 M€, demeure identique à l'exercice précédent.

Les charges communes

Les charges communes, en diminution de 0,158 M€, regroupent principalement des frais divers liés aux titres-restaurant et de transport du personnel, au fonds de compensation du supplément familial, aux allocations chômage, à la pharmacie et la médecine du travail, aux pensions invalidité et capitaux décès ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale des auteurs (AGESSA).

La principale baisse concerne les titres de transport (soit - 0,150 M€) pour 2,154 M€ inscrits, en lien avec l'exécution 2020.

Pour le reste, les titres-restaurant (14,607 M€) représentent 69 % de ce poste ; ils sont quasiment stables à + 0,014 M€ pour tenir compte du réalisé 2020 (disponible de l'ordre de 0,600 M€ en fin d'exercice).

Le volume de ce poste est également lié à l'évolution des effectifs (ayants droit) et les dépenses sont atténuées par la part employé (40 %) inscrite en recettes au BP 2021 (5,783 M€).

Leur coût net prévisionnel au BP 2021 est ainsi de 8,824 M€ contre 8,730 M€ au BP 2020.

Les autres charges diverses présentent une évolution cumulée à la baisse, soit - 0,022 M€.

Les frais de personnel du BPPM

D'un montant global de 93,575 M€, ces frais augmentent de 1,712 M€ (soit + 1,86 %).

Trois typologies de personnel concernent cette entité, les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières catégories :

- les frais de personnels militaires du BPPM sont remboursés à l'État ; ils représentent plus de 94,4 % de ce poste (soit 85,646 M€), en progression de 1,259 M€ pour tenir compte des mouvements d'effectifs en conformité avec la délibération du 27/01/20 fixant les effectifs pour la période du 1^{er} février 2020 au 30 juin 2022, mais aussi du GVT et l'impact de la revalorisation de la « prime de feu » ;
- les frais de personnels civils contractuels s'établissent à 4,817 M€, en hausse de 0,266 M€, liés aux recrutements pour une trentaine de postes sur 3 ans, depuis 2020 ;
- les frais de personnels territoriaux statutaires s'élèvent à 2,856 M€ variant ainsi de + 0,203 M€ ;
- les charges communes (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage et charges diverses) sont inscrites à hauteur de 0,256 M€, soit - 0,016 M€.

► Le fonctionnement des Services

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
Dépenses des Services	233,628	256,024	22,396	9,59 %
Atténuations de produits hors dotations aux arrondissements	15,024	12,643	- 2,382	- 15,85 %
Sous-total dépenses courantes et exceptionnelles	248,652	268,667	20,015	8,05 %
Dotations aux arrondissements	14,550	14,555	0,005	0,04 %
TOTAL	263,202	283,222	20,020	7,61 %

Les dépenses courantes et exceptionnelles de fonctionnement des Services

Elles concernent le fonctionnement courant de la Collectivité en dehors des frais de personnel, des subventions qu'elle octroie et des dotations versées aux Mairies d'arrondissements.

Ces dépenses affichent une progression brute de 20,015 M€, soit + 8,05 %, qui se répartit entre les dépenses des Services et les atténuations de produits.

Les dépenses des Services représentent une inscription de 256,024 M€, en progression de 22,396 M€ (soit + 9,59 %). Elles sont affectées par les dépenses liées à la crise sanitaire qui participent de cette évolution à hauteur de 13,841 M€ par rapport au budget primitif 2020.

En effet, les dépenses liées à la crise sanitaire ont été votées sur des documents distincts du BP en 2020, à savoir en décisions modificatives (DM1 et DM3) et au budget supplémentaire (BS) pour un cumul de l'ordre de 18 M€ et une exécution à hauteur d'environ 16,6 M€ pour cette partie du budget (d'autres frais s'imputant en charges de personnel, subventions ou encore en investissement).

À périmètre équivalent, la progression nette des dépenses des Services (hors « frais Covid-19 ») représente un volume de 8,555 M€, soit + 3,34 %.

Les conséquences de la pandémie impacteront encore le présent budget et s'ajouteront aux frais déjà assumés par la Ville au titre du précédent millésime. Aussi, pour en atténuer la portée, il est proposé au Conseil municipal pour la présente séance budgétaire de recourir au dispositif dérogatoire d'étalement des charges directement liées à la gestion de la crise sanitaire, décrit par la circulaire du 24 août 2020 et prolongé pour le premier semestre 2021.

L'étalement de cette charge sur 5 ans (amortissement d'1/5^e du total par an) permettra un financement par l'emprunt (en section d'investissement) plutôt que d'obérer la capacité d'autofinancement de la Ville.

Dans le détail, les dépenses prévisionnelles de gestion de la crise sanitaire présentées dans le tableau ci-après sont susceptibles d'évoluer dans leur ventilation et en volume, compte tenu du manque de visibilité (la montée en puissance récente des centres de vaccination et l'évolution des contagions sont notamment des facteurs de variation probable de ce poste).

	BP 2021	Observations
Alimentation	0,091	rations alimentaires des contingents du BMPM mobilisés et distributions pour les personnes vulnérables / en situation précaire
Fournitures d'entretien	0,500	détergents, gel hydroalcoolique et produits divers pour les écoles et les autres services municipaux
Fournitures de petit équipement	0,006	petites fournitures pour les régies
Vêtements de travail	1,062	équipements de protection
Autres matières et fournitures	1,164	notamment masques, fournitures médicales jetables, test antigéniques, produits de première nécessité
Locations mobilières	0,021	locations modules sanitaires et matériels divers
Autres frais divers	0,400	prestations de diagnostics et tests Covid pour BMPM
Rémunérations diverses d'intermédiaires	0,019	prestation des collectes de déchets d'activités de soins
Frais de gardiennage	0,032	frais de sécurité divers sites en lien avec les dispositifs Covid
Frais de nettoyage	10,179	nettoyages spécifiques externalisés des locaux, essentiellement pour les écoles et crèches
Secours et dots	0,368	dépenses de solidarité : repas, produits de première nécessité, vêtements pour personnes en grande difficulté
Total Dépenses	13,841	budget prévisionnel susceptible d'évoluer

Les principales variations en matière de dépenses des Services concernent les thématiques mentionnées ci-dessous.

- **Les dépenses de la vie scolaire**, soit + 11,553 M€ pour une inscription de 32,868 M€, dont notamment :
 - + 8,486 M€ en lien avec la crise sanitaire (frais de nettoyage, masques et protections, produits d'entretien spécifiques),
 - + 1,500 M€ de produits d'entretien et d'hygiène classiques pour les dotations des écoles,

- + 1,415 M€ concernant les marchés périscolaires, du fait de l'extension des prestations et des horaires à compter de la rentrée scolaire 2021,
- + 0,950 M€ en lien avec l'évolution du forfait communal aux écoles privées en application de la convention triennale en vigueur.

Ces hausses sont atténuées par la non-reconduction du poste de frais d'huissiers (réquisition de personnels grévistes au début de l'année 2020), soit 0,530 M€, et par la baisse des dépenses de transports en commun pour les scolaires (vers les équipements sportifs et pour les sorties diverses) en lien avec le contexte sanitaire, soit 0,372 M€, et d'autres frais divers représentant un cumul de 0,426 M€ ;

- **Les frais d'administration générale**, soit + 6,366 M€, pour une inscription de 36,110 M€, avec en particulier + 3,242 M€ pour les frais informatiques des systèmes d'information (services extérieurs, maintenance applicative et matérielle, droits d'usages et rémunérations d'intermédiaires), + 1,881 M€ pour les achats en lien avec la crise sanitaire (dont vêtements de travail) et + 1,220 M€ pour les frais d'énergie ;
- **Les actions sociales et la santé**, soit + 2,485 M€, pour une inscription de 7,238 M€, avec + 1,843 M€ pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dédiée à la lutte contre l'habitat précaire et au relogement de sinistrés et + 0,592 M€ pour les secours et dots (dont personnes sans ressources et bénéficiaires d'hébergements temporaires) ;
- **Les frais de collecte de déchets et de propreté urbaine**, soit + 2,506 M€, avec une inscription de 7,026 M€ pour tenir compte de la fin de la collecte gratuite des déchets assimilables aux ordures ménagères par la Métropole, s'agissant des services de la Ville (écoles, crèches, bâtiments administratifs, cimetières, bibliothèques, bases nautiques, équipements sportifs...) impliquant la mise en place de prestations de substitution ;
- **Les dépenses de la petite enfance**, soit + 2,319 M€, pour une inscription de 5,885 M€, essentiellement en lien avec les prestations supplémentaires liées à la crise sanitaire ;
- **Les frais de sécurité**, soit + 0,904 M€, pour une inscription de 36,110 M€, ventilée entre le BMPM (51 %), la gestion des périls (28 %), la vidéoprotection et la Police municipale (21 %), et dont la progression est liée essentiellement aux frais de fonctionnement du BMPM (en partie en lien avec la crise sanitaire).

Ces hausses sont néanmoins contrebalancées par :

- **Les frais de fonctionnement des équipements sportifs** qui restent stables avec une inscription globale de 7,853 M€, du fait de leur usage limité avec les restrictions sanitaires en vigueur ;
- **Les charges des institutions culturelles** en diminution de 2,358 M€, pour une inscription totale de 15,905 M€, compte tenu de la fermeture prolongée d'un grand nombre de structures municipales et, dans une moindre mesure, du transfert de charges du Conservatoire de musique à l'INSEAMM ;
- **Les frais d'éclairage, les prestations en lien avec le littoral**, respectivement en raison d'économies d'énergie (modernisation de l'éclairage), de la fin d'une prestation de dragage du bassin du Roucas-Blanc en 2020 et de la révision des remboursements prévus à la Métropole pour le nettoyage des plages, diminuent pour leur part de 1,218 M€, pour des inscriptions cumulées d'environ 9 M€.

Les crédits relatifs aux atténuations de produits (hors dotations aux arrondissements) diminuent de 2,382 M€ et résultent de l'agrégation de différents ajustements à la baisse :

- le recalibrage de la contribution attendue au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit - 0,210 M€ (voir paragraphe dédié dans les recettes) ;
- la contraction du reversement (à terme échu) du produit de la taxe de séjour communale et départementale, respectivement à l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille et au Département, soit

- 0,927 M€ tenant compte de sa diminution en 2020 dans un contexte restrictif défavorable au secteur du tourisme (voir partie recettes) ;

- la diminution de l'inscription budgétaire afférente au reversement du produit du forfait de post-stationnement (FPS) à la Métropole, soit - 1,235 M€, en cohérence avec le dispositif de reversement en partie à terme échu, la diminution des recettes 2020 liée à une exonération partielle (environ 5,1 M€ contre 6,7 M€ en 2019) et l'absence d'évolution des recettes attendues pour l'exercice présent.

Le FPS, instauré par la Ville de Marseille, est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement immédiatement exigible. Le produit du FPS est destiné à financer les politiques de transports en commun respectueux de l'environnement, les politiques de circulation et de mobilité qui relèvent des compétences de la Métropole AMP.

Une convention entre la Ville et la Métropole, approuvée au Conseil municipal de novembre 2019 pour une durée de 5 ans (de 2020 à 2024), prévoit les modalités de reversement des sommes perçues par la Ville au titre du FPS, en prenant en compte les charges qu'elle supporte (prestations facturées par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, prestations de contrôle du délégataire de service public et masse salariale des agents municipaux).

Le versement à la Métropole du produit du FPS constaté le 30 juin doit être effectif au plus tard le 30 novembre de l'année N, le deuxième versement devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1, déduction faite du solde des coûts liés à la mise en œuvre du FPS.

Les prévisions budgétaires afférentes et leurs évolutions sont décrites dans le tableau ci-dessous :

		BP 2020	BP 2021	Évolution	Chapitre budgétaire
DÉPENSES	DSP Stationnement	4,500	4,500	0,000	Charges exceptionnelles (subvention)
	Frais de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA)	0,850	0,850	0,000	Charges à caractère général (dépenses des Services)
	Reversement du FPS à MAMP	5,915	4,680	-1,235	Atténuations de produits
	Remboursement de FPS aux tiers	0,020	0,010	-0,010	
	Total Dépenses	11,285	10,040	-1,245	
RECETTES	Redevances (produit des horodateurs)	11,000	12,000	1,000	Produits des services
	Produit du FPS	7,000	7,000	0,000	
	Total Recettes	18,000	19,000	1,000	

Les dotations aux Mairies d'arrondissements

Ces dotations sont globalement stables, leur montant cumulé s'élevant à 14,555 M€ en 2021 contre 14,550 M€ en 2020.

La dotation de gestion locale

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financiers) des équipements transférés aux Mairies d'arrondissements, elle passe de 14,238 M€ en 2020 à 14,242 M€, soit une variation de 0,004 M€, en l'absence de variations significatives de l'inventaire des équipements transférés et de l'application d'un taux d'inflation prévisionnel de 0,5 % pour l'année 2021.

La dotation d'animation locale

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du secteur sur la démocratie et la vie locale.

Elle évolue en fonction de l'inflation prévisionnelle 2021 pour s'établir à 0,313 M€, soit 0,002 M€ de plus qu'en 2020.

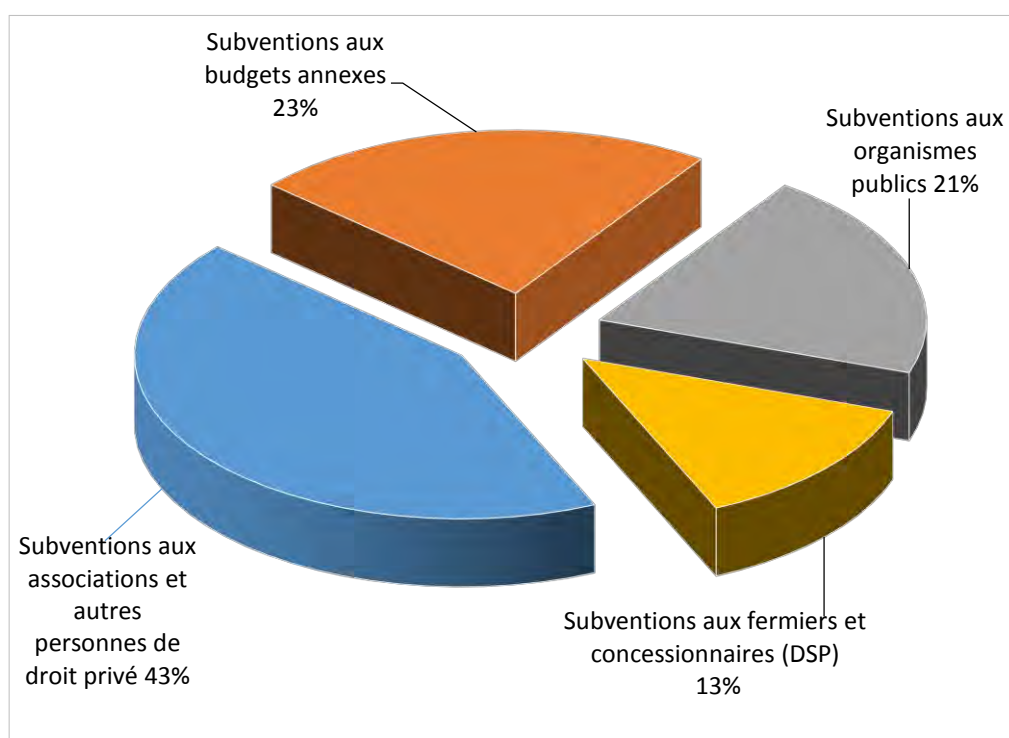
► Les subventions de fonctionnement et en annuités

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	57,827	59,791	1,964	3,40 %
Subventions aux budgets annexes	31,353	31,830	0,478	1,52 %
Subventions aux organismes publics	23,414	28,529	5,115	21,85 %
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	18,134	18,111	-0,023	-0,13 %
Sous-total subventions de fonctionnement	130,727	138,261	7,534	5,76 %
Subventions en annuités	0,067	0,068	0,001	1,95 %
TOTAL	130,794	138,329	7,535	5,76 %

Le poste des subventions enregistre une progression de 7,535 M€, soit + 5,76 %.

Celle-ci est principalement attribuée aux subventions pour les organismes publics, en particulier pour la première année pleine de fonctionnement de l'établissement public de l'INSEAMM et, dans une moindre mesure, aux subventions pour les associations au bénéfice des structures d'accueil de la jeunesse et des politiques de solidarité notamment. Enfin, les versements aux budgets annexes évoluent de façon marginale au regard de l'impact significatif de la crise sanitaire.

Ces dépenses se répartissent donc ainsi :



Les subventions versées aux organismes privés s'élèvent à 59,791 M€, soit environ 43 % du poste budgétaire.

Elles progressent de 1,964 M€ (soit + 3,4 %) essentiellement du fait de la variation des subventions dites « partenariats » (+ 1,306 M€), à distinguer des « libéralités » (+ 0,663 M€) et qui sont liées :

- soit à la déclinaison locale des politiques nationales telles que la prévention de la délinquance, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, le plan mercredi ou d'autres domaines de compétences co-exercés en matière de santé publique ou d'hébergements d'urgence par exemple,
- soit aux objectifs des politiques publiques municipales relayées par des organismes partenaires conventionnés, pour garantir l'accessibilité des services au plus grand nombre, notamment les crèches associatives, certains centres sociaux (hors DSP) et structures culturelles.

Ainsi :

- Les subventions partenariats, qui constituent 68,48 % des subventions aux organismes privés avec un montant de 40,945 M€, enregistrent une progression de 1,306 M€ (+ 3,3 %). Parmi les principales évolutions figurent la participation aux centres aérés de la jeunesse (soit + 0,855 M€), l'augmentation de la participation en faveur des dispositifs de médiation sociale urbaine (soit + 0,355 M€), le soutien à diverses associations en matière de diffusion culturelle (soit + 0,139 M€).
- Les subventions libéralités d'un montant de 18,846 M€, représentant 31,52 %, augmentent de 0,663 M€ (+ 3,6 %) majoritairement en lien avec les subventions en faveur de personnes en situation de précarité (soit + 0,500 M€), la progression résiduelle étant la conséquence de la création d'un premier budget de lutte contre les discriminations.

Les subventions aux budgets annexes s'établissent à 31,830 M€ et représentent environ 23 % du poste budgétaire. Elles progressent modérément, à hauteur de 0,478 M€ (soit + 1,52 %), avec des situations contrastées, soit :

- une diminution de 0,322 M€ de la subvention au budget annexe du stade Vélodrome, avec une inscription de 9,862 M€, en lien avec la baisse des redevances et l'augmentation des recettes garanties,
- le maintien à l'identique de la subvention au budget annexe Opéra-Odéon, avec une inscription de 20,639 M€, les pertes de recettes consécutives à la fermeture de l'établissement étant compensées par des diminutions symétriques en dépenses en lien avec un volume de représentations moindres,
- une progression de 0,800 M€ de la subvention au budget annexe des Espaces Événementiels, avec une inscription de 1,329 M€, du fait des pertes de recettes induites par la crise et de coûts fixes incompressibles.

Les subventions versées aux organismes publics atteignent 28,529 M€, soit environ 21 % des subventions. Elles augmentent de 5,115 M€, soit + 21,85 %.

- Le principal facteur d'évolution est l'augmentation de la subvention à l'INSEAMM de 5,677 M€ pour permettre son fonctionnement en année pleine, portant ainsi la subvention à cet établissement à hauteur de 14,967 M€. Pour mémoire en 2020, étaient prévues une subvention à l'ancienne l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée (ESADMM) de 5,235 M€ et une subvention calibrée pour cinq mois pour l'intégration de l'ex-Conservatoire municipal de musique (CNRR) soit 4,055 M€, représentant un total de 9,290 M€. En parallèle à cette augmentation, les frais de personnel de la Ville diminuent à concurrence des agents transférés (cf. supra) et l'établissement s'engage à rembourser la partie des agents restants mis à disposition par la Ville.
- Les autres hausses significatives concernent la subvention au CCAS (+ 0,245 M€) pour faire face à la recrudescence des besoins sociaux ainsi que le versement prévu au fonds de solidarité au logement (+ 0,136 M€).

- Concomitamment, la subvention inscrite pour la Caisse des écoles diminue de 0,500 M€ sans toutefois grever son budget puisque le constat de l'exercice comptable 2020 est un excédent inattendu, du fait de crédits non employés (annulation de certaines actions avec les contraintes sanitaires).
- Enfin, les subventions en matière d'aménagement, notamment pour les projets de renouvellement urbain, diminuent de 0,500 M€.

Les subventions aux DSP représentent environ 13 % du poste budgétaire, soit 18,111 M€. Elles sont quasiment stables avec une légère baisse de 0,023 M€, soit - 0,13 %.

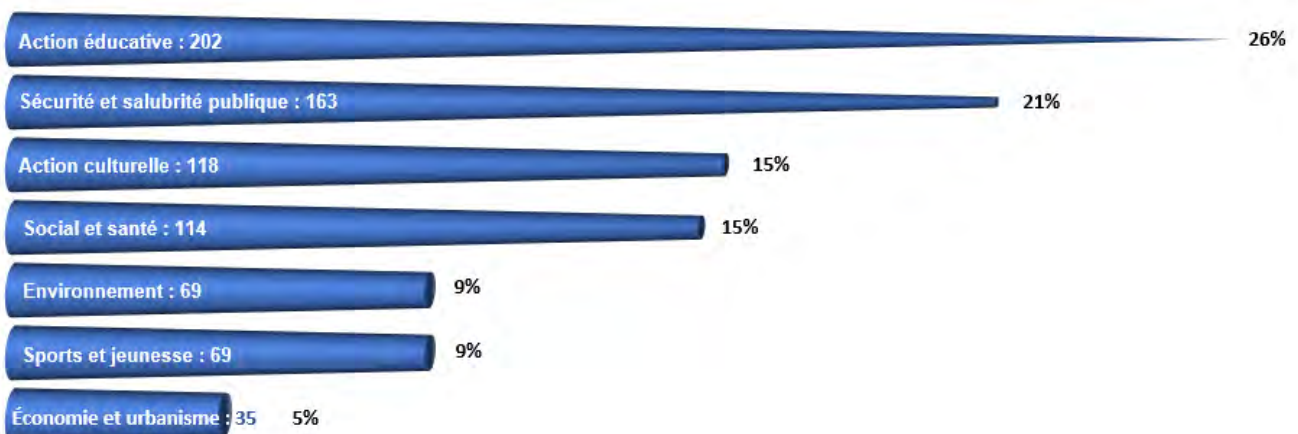
Globalement, le budget des subventions dédiées aux délégataires des Maisons Pour Tous diminue de 0,070 M€, celui aux délégataires des équipements culturels et sportifs diminue de 0,044 M€, alors que le versement prévisionnel des compensations tarifaires pour la restauration scolaire progresse de 0,068 M€ et les crédits prévus pour les fermes pédagogiques évoluent de + 0,023 M€.

► Les intérêts et frais financiers

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 34,559 M€ contre 41,245 M€ au BP 2020, soit une baisse de 6,687 M€ (- 16,21 %).

À l'instar de l'exercice précédent, cette diminution s'explique par le maintien de taux d'intérêts particulièrement bas mais aussi par la volonté de négocier l'étalement de la dette, afin d'éviter des remboursements très élevés dès cette année. Une négociation dont la conclusion sera effective après le vote du Budget Primitif (cf. paragraphe 3.3).

► Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique (en M€)¹



Les principales missions se déclinent ainsi :

- Action éducative : elle regroupe l'ensemble des missions liées à l'accueil, l'encadrement des scolaires (dont les animations/temps récréatifs, garderies, études, plan Marseille Réussite Scolaire), l'entretien des écoles ainsi que la participation aux écoles privées et à la Caisse des écoles. Les frais afférents concernent aussi bien le personnel que les bâtiments, la DSP de la restauration scolaire ou encore le domaine de la logistique (notamment le nettoyage, les consommables et les déménagements) ;

¹ Hors administration générale et annuité de la dette

- Sécurité et salubrité publique : il s'agit prioritairement des moyens nécessaires aux missions du Bataillon de Marins-Pompiers, mais aussi de la Police municipale pour ses équipes opérationnelles, la vidéoprotection et la prévention de la délinquance. Sont aussi concernées les missions des Services Prévention et Gestion des Risques (sécurité civile, couverture des risques majeurs urbains avec notamment le dispositif de relogement des personnes évacuées à la suite d'arrêtés de péril sur leurs lieux de résidence, le gardiennage des bâtiments évacués...) et la Direction de la Mer pour ses actions de sécurisation du littoral ;
- Action culturelle : elle intègre tout d'abord les actions de soutien à la création et à la diffusion dans divers domaines tels que les arts plastiques, l'expression musicale et chorégraphique, le cinéma, le théâtre, la conservation du patrimoine, tout comme la participation à l'Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM). Cette politique regroupe également les moyens affectés aux institutions culturelles municipales que sont les musées, le Muséum d'Histoire Naturelle, les bibliothèques et les Archives. Enfin, elle finance également les salles de spectacles dont les équipements emblématiques de l'Opéra, l'Odéon, le Dôme et le Silo, ainsi que d'autres équipements délégués comme le café musique de l'Affranchi ;
- Social et santé : de façon non exhaustive, il s'agit des services sociaux et des aides aux associations de lutte contre l'exclusion et en faveur des personnes en situation de grande précarité, les aides aux personnes handicapées, les actions dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la lutte contre les addictions. Cette politique finance également l'accueil de la petite enfance (crèches), les budgets du CCAS, les centres sociaux et les DSP des Maisons Pour Tous, l'Unité d'Hébergement d'Urgence, le Samu Social et, par ailleurs, les actions en faveur des familles et des personnes âgées ;
- Sports et jeunesse : pour les sports, c'est, en premier lieu, le soutien aux activités sportives, aux activités nautiques, notamment par l'interface des associations œuvrant dans ce domaine. Il s'agit, en second lieu, de l'entretien des équipements sportifs municipaux (gymnases, stades, piscines, Palais des Sports). Enfin, figurent également les flux liés aux DSP (en particulier le Palais Omnisports Marseille Grand-Est, le complexe René Magnac, le centre équestre Pastré). La subvention au budget annexe du stade Vélodrome impacte également cette politique. Pour la jeunesse, ce sont essentiellement les accueils liés à la Convention Territoriale Globale (Enfance et Jeunesse) de la CNAF, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont le plan mercredi ;
- Environnement : dans cette rubrique, ce sont, entre autres missions, les actions de développement durable, le plan climat énergie, le soutien à la biodiversité, l'entretien des parcs et jardins, des espaces naturels du littoral, l'entretien des espaces publics urbains. Sont également concernés l'éclairage public et plus largement la gestion des risques naturels. Ce sont aussi les titres de transport en commun des agents municipaux et la gestion du stationnement payant ;
- Économie et urbanisme : il s'agit du soutien au développement économique du territoire marseillais, mais également à l'emploi (Maison de l'Emploi, Cité des Métiers), aux commerces et au tourisme (dont la subvention au budget annexe des Espaces Événementiels pour le centre municipal de congrès du Pharo et le reversement à l'Office de Tourisme de la taxe de séjour) ; en matière d'urbanisme, du soutien à l'accessibilité au logement, à la politique de la ville, des actions de rénovation urbaine, de la subvention en faveur de l'Agam. Ces derniers domaines sont désormais largement partagés avec la Métropole AMP au titre de ses compétences.

3.1.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 208,478 M€, affichant une augmentation de 1,31 % par rapport au budget précédent, avec 63 % de ressources internes et 37 % de ressources externes, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
DGF	225,956	230,109	4,153	1,84%
Dotation forfaitaire	135,662	136,407	0,745	0,55%
DSUCS	77,347	80,033	2,686	3,47%
DNP	12,917	13,639	0,722	5,59%
DGF permanents syndicaux	0,030	0,030	0,000	0,00%
Autres dotations d'État	51,681	16,907	-34,774	-67,29%
Compensation TH et FB	47,348	11,159	-36,189	-76,43%
Compensations et péréquations	0,818	2,233	1,415	172,88%
DGD	2,835	2,835	0,000	0,00%
Autres dotations (DSI, FCTVA)	0,680	0,680	0,000	0,00%
Dotations communautaires	136,424	138,192	1,768	1,30%
Attribution de compensation	122,045	123,734	1,689	1,38%
FPIC	14,379	14,458	0,079	0,55%
Participations	56,498	60,181	3,683	6,52%
Sous-total Ressources externes	470,559	445,388	-25,170	-5,35%
Impôts et taxes	630,956	676,526	45,570	7,22%
Impositions directes	557,540	600,495	42,955	7,70%
Autres impôts et taxes	71,670	73,831	2,161	3,02%
Rôles supplémentaires	1,746	2,200	0,454	26,00%
Produits des services	91,376	86,564	-4,811	-5,27%
Produits des services et du domaine	62,362	58,528	-3,834	-6,15%
Autres produits de gestion courante	19,941	19,161	-0,780	-3,91%
Atténuations de charges	7,888	7,793	-0,095	-1,21%
Produits exceptionnels	0,530	0,492	-0,038	-7,18%
Produits financiers	0,655	0,591	-0,064	-9,73%
Sous-total Ressources internes	722,332	763,090	40,758	5,64%
TOTAL général	1 192,890	1 208,478	15,588	1,31 %

► La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe de la DGF des communes est composée de la dotation forfaitaire et de plusieurs dotations de péréquation. La Ville de Marseille perçoit la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) ainsi que la dotation de péréquation (DNP).

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
Dotation forfaitaire	135,662	136,407	0,745	0,55 %
Dotation de référence (N-1 notifié)	135,662	135,748	0,086	0,06 %
Variation population	NC	0,659	0,659	
DSUCS	77,347	80,033	2,686	3,47 %
DNP	12,917	13,639	0,722	5,59 %
DGF permanents syndicaux	0,030	0,030	0,000	0,00 %
TOTAL	225,956	230,109	4,153	1,84 %

La DGF de la Ville est estimée à 230,109 M€ au titre de 2021 et augmente au global de 4,153 M€, soit + 1,84 %, mais reste inférieure au montant de 2014 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DGF	259,8	240,3	220,6	216,1	220,4	223,1	226,5
		-19,5	-19,7	-4,5	+4,3	+2,7	+3,4
<i>dont dotation forfaitaire</i>	185,5	165,5	145,2	134,9	135,5	135,7	135,7
<i>dont DSUCS</i>	59,4	59,9	60,5	66,9	70,8	73,8	77,1
<i>dont DNP</i>	14,9	14,9	14,8	14,2	14,2	13,6	13,6

La dotation forfaitaire

Au cours des années 2014 à 2017, la dotation forfaitaire de la Ville de Marseille a été annuellement diminuée dans le cadre du mécanisme national associant les collectivités locales au redressement des finances publiques. Même si ce dispositif n'a pas été prolongé depuis 2018, la dotation forfaitaire de la commune se trouve amputée de 59,9 M€.

Afin de couvrir les besoins de financement de la DGF, un second mécanisme (l'écrêtement péréqué) vient réduire chaque année la dotation des villes dont la richesse fiscale (mesurée par le potentiel fiscal) n'est pas inférieure de plus de 25 % à la moyenne. La Ville de Marseille n'est pas concernée par cet écrêtement.

Dès lors, l'évolution de la dotation forfaitaire de BP à BP est uniquement liée à la variation de la population.

Pour la DGF, la population retenue est celle mesurée par l'INSEE (sur la base du recensement relatif à l'année N-3, soit 2018 pour la population légale 2021) à laquelle s'ajoute une majoration essentiellement liée au nombre de résidences secondaires.

Publiée en décembre 2020, la population INSEE légale de la commune progresse de 4 804 habitants, sa plus forte augmentation depuis 2010, impactant la DGF à hauteur de 0,658 M€.

À ce titre, la dotation forfaitaire devrait augmenter de 658 811 € en 2021 par rapport au notifié 2020, le nombre de résidences secondaires n'étant pas connu à ce jour, portant ainsi son montant à 136,407 M€.

	2019	2020	2021
<i>Population INSEE</i>	870 018 hab	869 815 hab	874 619 hab
	+203 hab	-203 hab	+4 804 hab
	+ 0,02%	- 0,02%	+ 0,55%
<i>Population DGF</i>	882 730 hab	883 397 hab	888 507 hab
	+1 390 hab	+667 hab	+5 110 hab
	+ 0,16%	+ 0,08%	+ 0,58%
<i>Dotation par habitant</i>	128,9 € /hab	128,9 € /hab	128,9 € /hab
Dotation forfaitaire	135 662 323 €	135 748 317 €	136 407 128 €
	+179 207 €	+85 994 €	+658 811 €

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

L'enveloppe nationale de la DSUCS progressera de 90 M€ en 2021, soit un volume identique à celui des années 2019 et 2020.

L'éligibilité des communes à la DSUCS dépend d'un indice synthétique calculé à partir d'indicateurs de richesse (potentiel financier) et de charges (part de logements sociaux, de la proportion de logements éligibles à l'APL et revenu moyen par habitant). Les communes sont ensuite classées par ordre décroissant en fonction de cet indice synthétique et les deux tiers ayant l'indice le plus défavorable sont éligibles.

Sur l'ensemble des indicateurs utilisés, la Ville de Marseille apparaît plus défavorisée que la moyenne, lui permettant de se classer 315^{ème} sur 693 communes éligibles en 2020 et de bénéficier de la croissance de l'enveloppe. Le classement de la Ville ne devrait pas sensiblement évoluer en 2021, et la progression de cette dotation devrait être de l'ordre de 2,9 M€ en 2021, portant ainsi le montant de la DSU à 80,033 M€.

	2018	2019	2020	Projection 2021
Pot. financier / pop. DGF	1 007 € / hab.	1 050 € / hab.	1 063 € / hab.	1 063 € / hab.
<i>Potentiel fiscal/financier de la strate</i>	1 283 € / hab.	1 293 € / hab.	1 310 € / hab.	1 310 € / hab.
Part des logements sociaux	19,6%	19,8%	19,6%	19,6%
<i>Moyenne logements sociaux de la strate</i>	23,01%	23,20%	23,23%	23,21%
APL / parc logt th	67,8%	68,5%	67,2%	67,2%
<i>% APL moyen de la strate</i>	51,59%	51,54%	50,20%	50,18%
Revenu / pop Insee	12 966 € / hab.	13 234 € / hab.	13 545 € / hab.	13 976 € / hab.
<i>Revenu moyen de la strate</i>	15 181 € / hab.	15 397 € / hab.	15 826 € / hab.	16 497 € / hab.
Effort fiscal	1,88	1,88	1,87	1,87
Classement de la Ville	305	321	315	315
<i>Nombre de communes éligibles</i>	686	688	693	695
DSU	70 754 504 €	73 831 845 €	77 143 103 €	80 033 010 €
<i>Évol. N/N-1</i>	+3 824 634 €	+3 077 341 €	+3 311 258 €	+2 889 907 €
<i>Évol. N/N-1 en %</i>	+5,71%	+4,35%	+4,48%	+3,75%
Enveloppe DSU Nationale	2 200,7 M€	2 290,7 M€	2 380,7 M€	2 470,7 M€
<i>Évolution enveloppe</i>	+110,0 M€	+90,0 M€	+90,0 M€	+90,0 M€
<i>Évolution enveloppe en %</i>	+5,26%	+4,09%	+3,93%	+3,78%

La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP comprend deux parts :

- une part « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,
- une part dite « majoration », destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal sur les produits fiscaux qui se sont substitués à la taxe professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCOM...).

Les communes éligibles sont celles qui remplissent certaines conditions liées au niveau de leur potentiel financier par habitant (critère de richesse) et d'effort fiscal (critère de pression fiscale) au regard de la strate d'appartenance. L'attribution est notamment fonction de l'écart de richesse fiscale à la moyenne avec une attribution dont l'évolution doit être comprise entre 90 % et 120 % du montant perçu l'année précédente.

La Ville de Marseille est éligible à la DNP car elle répond à plusieurs critères :

- son potentiel financier par habitant est inférieur ou égal à 85 % du potentiel financier des communes de la strate : il s'élève en effet à 1063,5 € par habitant, contre 1594,8 € au niveau de la strate ;
- son effort fiscal, qui est un indicateur synthétique représentant la pression fiscale, est supérieur à 85 % de la moyenne des communes de sa strate, s'élevant à 1,87 contre 0,91 pour la moyenne de la strate.

L'enveloppe nationale de la DNP est figée depuis plusieurs années et aucune progression n'est prévue pour 2021. Au regard du CA 2020, le montant de la DNP s'élèverait à 13,639 M€.

► Les autres dotations de l'État

Les autres dotations sont constituées essentiellement par des compensations d'exonérations fiscales. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production actée dans la loi de finances 2021 vont en modifier la nature et les volumes.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH)

Son produit était de 44,145 M€ en 2020. Cette compensation disparaît à compter de 2021 en même temps que la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle est intégrée dans la compensation globale de la suppression de la taxe d'habitation (transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Conseil Départemental assorti d'un coefficient correcteur).

La compensation des exonérations de taxes foncières (TFB et TFNB)

Les allocations compensatrices des exonérations de taxes foncières étaient de 1,940 M€ en 2020 contre 11,159 M€ en 2021.

Elles connaissent donc une forte progression en 2021 en raison de la baisse des impôts de production décidée en loi de finances 2021 qui va se traduire par la réduction de moitié des bases imposables des locaux industriels.

Pour les communes, la perte de recettes est compensée sur la base du taux de taxe foncière sur le bâti de 2020 (incluant celui du Département de 2021 et le coefficient correcteur).

Pour la Ville de Marseille, la compensation est estimée à 9,359 M€ en 2021 (produit qui ne sera plus perçu au chapitre 73 en impôts et taxes).

Les autres compensations d'exonération (personnes de condition modeste, logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment) sont estimées à 1,800 M€, soit une diminution de 0,140 M€ par rapport au BP 2020.

Les compensations et les péréquations

Les principales sont constituées de :

⇒ **la dotation pour les titres sécurisés** versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

L'article 168 de la loi de finances 2018 prévoit, qu'à compter de 2018, cette dotation s'élève à 8 580 € par an et par station en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente. Comme les années précédentes, Marseille continue à bénéficier de cette majoration.

Ainsi, la recette 2021 s'établit à 0,670 M€, soit une augmentation de 0,014 M€.

⇒ **la dotation de recensement**, destinée à prendre en charge une partie des coûts de l'opération par les communes, ne sera pas versée par l'État en 2021 du fait du report de la campagne 2021 à 2022 en raison du contexte sanitaire. La perte de recettes est estimée à 0,160 M€.

⇒ **la dotation pour perte de taxe d'habitation sur les logements vacants** est versée à la commune pour un montant fixe depuis 2013 de 1,263 M€.

⇒ **la compensation au titre des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement** applicables lors des cessions de fonds de commerce est estimée pour un montant de 0,050 M€.

⇒ **le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** est réparti en faveur des communes et groupements défavorisés. Pour 2021, la prévision s'élève à 0,250 M€.

La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD est maintenue à 2,835 M€. Ce versement de l'État est affecté à des dépenses spécifiques telles :

- les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection) dont le montant est identique au CA 2020 prévisionnel, soit 2,832 M€,
- les charges assumées par la Commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 0,003 M€.

Les autres dotations

⇒ La dotation spéciale aux instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée les années précédentes est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction. Pour 2021, la prévision s'élève à 0,030 M€, identique à celle de 2020.

⇒ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Depuis la loi de finances 2016, le dispositif du FCTVA permet de compenser la TVA acquittée sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics. Au titre de 2021, la recette est estimée à 0,650 M€, identique à celle de 2020.

► Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. L'AC est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre membres des ensembles intercommunaux. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

L'AC socle dont bénéficie la Ville de Marseille (reversement de la Métropole AMP) était fixée à 137,235 M€ en 2019 à l'issue des processus de transferts de compétences relatifs à la création de la Métropole en 2016.

Depuis, son montant a évolué pour s'établir à 122,045 M€ au BP 2020 :

- par une majoration de 0,323 M€ en lien avec l'application d'une clause de revoyure de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- et surtout à la baisse avec une réfaction globale de 15,190 M€ en lien avec l'exercice transitoire de missions afférentes aux accessoires de voirie avant transfert de compétences.

En effet, certains accessoires de voirie tels que les espaces verts d'accompagnement de voirie et l'éclairage public de voirie étaient restés dans les périmètres de gestion communaux alors même que la Métropole AMP exerce, depuis sa création, la compétence « création, aménagement et entretien de voirie ».

Le précédent Préfet de Région a eu l'occasion de préciser courant 2019 : « la loi du 27 janvier 2014 prévoit la compétence exclusive de la Métropole en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, ce qui inclut l'éclairage public, en tant qu'élément indissociable de la compétence voirie ». Il en est de même pour les espaces verts d'accompagnement de voirie.

Afin de garantir la continuité du service et dans l'attente de l'évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) des charges correspondantes, le concours des villes concernées a été requis, en leur confiant par convention, conformément à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion de ces derniers sur leur territoire.

Dans l'attente de la finalisation des travaux de la CLECT, l'AC socle de la Ville a été modifiée de façon transitoire afin de donner à la Métropole les moyens nécessaires pour rembourser l'exercice de la gestion des accessoires de voirie concernés en se fondant sur les montants prévus aux conventions de gestion précitées.

Pour 2021, le montant de l'AC provisoire a de nouveau été revu et s'établit à 123,734 M€, soit une progression de 1,689 M€ (+ 1,38 %).

Cette évolution résulte, d'une part, d'un nouvel ajustement à la baisse de 0,483 M€ en lien avec le coût prévisionnel de l'éclairage public et, d'autre part, d'une hausse de 2,172 M€ en application d'une clause de réévaluation de la charge du transfert de la compétence des ZAC et concessions d'aménagements opérée fin 2015 pour sa composante « frais de portage financier des avances versées aux aménageurs » devenue sans objet à compter de 2021, conformément aux dispositions de la CLECT du 23 novembre 2015.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Créé en 2012, ce fonds de péréquation est alimenté par un prélèvement d'1 milliard d'€ sur certaines collectivités et intercommunalités dites « riches » afin de pouvoir le reverser à d'autres collectivités considérées comme plus défavorisées.

Jusqu'en 2020, la Métropole est à la fois contributrice et bénéficiaire de ce fonds puisque :

- son potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant (indicateur qui mesure la richesse) était égal à 93 % de la moyenne nationale, supérieur au seuil de contribution de 90 %,
- son indice synthétique de ressources et de charges (calculé en fonction du revenu moyen/habitant, du PFIA/habitant et de l'effort fiscal agrégé) la classait, en 2020, au 701^{ème} rang sur 745 ensembles intercommunaux éligibles.

En 2021, l'indicateur de richesse fiscale du territoire métropolitain va probablement continuer d'augmenter alors que le risque d'inéligibilité au reversement se précise avec une marge réduite à 44 places contre 190 en 2016.

Ainsi, le flux net du FPIC pour l'ensemble intercommunal devrait se maintenir encore en 2021 au-dessus de 40 M€ :

	M€	2016	2017	2018	2019	2020	hyp. 2021
Ensemble intercommunal	Montant prélèvement (-)	0,0	3,926	3,948	5,532	7,067	9,220
	Montant reversement (+)	49,639	47,281	47,261	47,015	48,977	50,294
	Flux net FPIC	49,639	43,355	43,313	41,483	41,910	41,074

Dans un second temps, un partage du prélèvement et du reversement a lieu entre la Métropole et ses communes membres, puis entre les communes membres elles-mêmes. Le principe de droit commun est le suivant :

- la part de l'EPCI est en fonction de son CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale qui mesure le poids des ressources fiscales levées par la Métropole par rapport à ses communes membres) ;
- le solde est réparti entre les communes membres en fonction de leurs potentiels financiers.

La Métropole a la possibilité de s'écarter en tout ou partie de ces règles de droit commun. Depuis 2018, elle a délibéré chaque année en choisissant de répartir :

- le prélèvement selon les règles de droit commun ;
- le reversement selon des critères dérogatoires en fixant forfaitairement la part revenant à la Métropole et aux communes. La répartition de l'enveloppe communale est ensuite réalisée depuis 2019 en tenant compte du potentiel financier et, pour une faible part, du revenu par habitant.

Il est à noter que ce reversement est en défaveur de la Ville de Marseille qui assure pourtant de lourdes charges de centralité. Sur la période 2018-2020, le reversement a été inférieur en moyenne de 2 M€/an à ce qu'il aurait été en application du droit commun.

Sur la base d'un maintien des mêmes règles en 2021, le flux net du FPIC pour la Ville resterait quasiment stable à + 12,2 M€, portant le montant du prélèvement à 2,232 M€ et celui du reversement à 14,458 M€.

	M€	2016	2017	2018	2019	2020	hyp. 2021
Marseille	Montant prélèvement (-)	0,0	0,773	0,971	1,396	1,711	2,232
	Montant reversement (+)	15,913	13,047	13,830	13,980	14,079	14,458
	Flux net FPIC	15,913	12,274	12,859	12,584	12,368	12,226
<i>Écart par rapport au droit commun</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,466</i>	<i>-1,837</i>	<i>-1,891</i>	<i>-1,828</i>

► Les participations

Ce poste augmente de 3,683 M€ passant de 56,498 M€ en 2020 à 60,181 M€ en 2021, soit + 6,52 %.

Les évolutions proviennent essentiellement de :

- la participation exceptionnelle de l'État à l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire + 4,100 M€
- la participation de la CNAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : le solde 2019 du Contrat Enfance Jeunesse non versé en 2020 a été reconduit en 2021 + 3,066 M€
- la participation de l'État dans le cadre de la médiation sociale (régularisation 2020 et prévision 2021) + 0,436 M€
- la participation de l'État pour le dispositif « colos apprenantes » + 0,400 M€
- la participation de l'État du fait de l'organisation des élections + 0,137 M€
- la participation de la CNAF pour le fonctionnement des crèches - 4,484 M€

► Les impôts et taxes

Les impositions directes

⇒ Disparition de la taxe d'habitation à compter de 2021

La loi de finances 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les collectivités locales, 2021 est une année pivot car elles ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui est désormais perçue directement par l'État, s'agissant des 20 % de contribuables qui continuent de l'acquitter. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est conservée par les collectivités.

Le produit perdu, valorisé au taux d'imposition de 2017, est compensé aux communes (hors Paris) par le transfert de la fraction départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, en dehors de toute décision de la Ville de Marseille en matière fiscale, le taux communal de foncier bâti sera égal en 2021 à l'addition du taux communal 2020 (24,02 %) et du taux départemental 2020 (15,05 %), soit un taux de 39,07 %. Ce basculement est sans incidence sur les contribuables.

Au niveau national, le produit de foncier départemental couvrira la quasi-intégralité de la perte de taxe d'habitation, le différentiel étant comblé par l'État.

Au niveau de chaque commune, un mécanisme correcteur sera appliqué afin d'assurer la neutralité du système.

Le coefficient correcteur est obtenu en comparant le produit avant réforme à celui après réforme : il est calculé une fois en valeur 2020.

Avec ce coefficient, les communes gagnantes (coefficient < 1) se trouvent écrêtées au profit de la solidarité nationale, ce produit étant reversé aux communes perdantes (coefficient > 1).

Pour la Ville de Marseille, le coefficient correcteur est estimé à 1,51, ce qui signifie qu'à travers ce mécanisme de compensation « à l'euro près », abondé par les communes excédentaires et l'État, la Ville de Marseille perd une part importante de son levier fiscal.

⇒ **Le produit des impositions directes locales 2021** s'établit à 600,495 M€ (dont 2,525 M€ issus de la majoration de 20 % du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires), décomposés comme suit :

- taxe foncière bâtie : 580,064 M€,
- taxe foncière non bâtie : 0,654 M€,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,252 M€.

➤ L'évolution des bases d'imposition (foncier bâti et foncier non bâti)

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- l'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation ;
- l'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire ;
- les modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...).

L'évolution des bases en 2021 s'établit à + 0,9 %, dont + 0,2 % de variation forfaitaire et + 0,7 % de variation physique de la matière imposable. Ces variations s'appliquent aux bases de taxe foncière uniquement, celles de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires principalement) demeurant figées jusqu'en 2023.

	Bases définitives 2020	Bases prévisionnelles 2021	Évolution 2020/2021	
			en montant	en %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	996 862 632	978 975 961	-17 886 671	-1,79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 595 894	2 619 257	23 363	0,90%
TOTAL	999 458 526	981 595 218	-17 863 308	-1,79%

La diminution des bases de taxe foncière bâtie provient de la réduction de moitié de la valeur locative affectée aux locaux industriels. La perte de produit afférente donne lieu à une compensation (cf. supra).

➤ Les taux d'imposition 2021, qui n'augmentent pas, sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 39,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 24,99 %

Les autres impôts et taxes

Ce poste augmente de 2,161 M€, passant de 71,670 M€ en 2020 à 73,831 M€ en 2021. Les écarts proviennent principalement :

- de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux pour réajuster la prévision aux réalisations des CA 2018 à 2020 (à plus de 40 M€), compte tenu de taux de crédits qui restent attractifs et de la résistance du marché immobilier à la crise sanitaire économique et sociale + 4,000 M€
- de la suppression de la taxe funéraire, abrogée à compter du 1^{er} janvier 2021 par la loi de finances 2021 sans aucune compensation à l'encontre des collectivités la percevant - 1,250 M€
- de la taxe de séjour dont le recul des recettes s'explique par la persistance des effets de la crise sur la fréquentation touristique et la fermeture de certains établissements - 0,600 M€

Les rôles supplémentaires

Ce poste augmente de 0,454 M€ passant de 1,746 M€ en 2020 à 2,200 M€ en 2021. Ils ne sont pas impactés par la réforme de la fiscalité car ils concernent des impositions établies au titre des années antérieures à 2021 et demeurent perçus au profit des communes.

► Les produits des services

Les produits des services diminuent de 4,811 M€, soit - 5,27 % par rapport au BP 2020, passant de 91,376 M€ à 86,564 M€ principalement en raison de réajustements de remboursements de frais par des organismes tiers.

Les produits des services et du domaine

Ce poste diminue de 3,834 M€, soit - 6,15 %, passant de 62,362 M€ en 2020 à 58,528 M€ en 2021.

Les écarts proviennent essentiellement :

- du réajustement de remboursement de frais par des organismes tiers, soit - 4,649 M€, résultant

– du remboursement par les propriétaires d'immeubles sinistrés des frais de logements	- 3,110 M€
– du remboursement par la Métropole AMP des frais de fonctionnement pour la compétence éclairage public	- 1,413 M€
– du reversement des frais avancés pour le budget annexe Opéra-Odéon	- 0,219 M€
– du remboursement par la Métropole AMP de l'entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie	- 0,170 M€
– de la diminution du nombre de transports sanitaires effectués par le Bataillon de Marins-Pompiers suite à la carence des ambulanciers (baisse d'activité en 2020 avec la crise sanitaire et le premier confinement)	- 0,132 M€
– du remboursement par l'INSEAMM des frais relatifs aux mises à disposition de personnel administratif et technique	+ 0,395 M€

- des autres produits des services pour + 0,807 M€, dont

– le produit des horodateurs	+ 1,000 M€
– les concessions des cimetières	+ 0,800 M€
– la régularisation des redevances pour l'occupation de sites par les opérateurs téléphoniques	+ 0,200 M€
– la billetterie des musées minorée en raison de la gratuité pour les collections permanentes	- 0,595 M€
– les droits de scolarité du Conservatoire transférés à l'INSEAMM	- 0,260 M€
– la participation des familles pour les garderies matin et soir	- 0,200 M€
– la billetterie et les animations dans les piscines municipales suite au contexte sanitaire	- 0,138 M€

Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2021 diminue de 3,91 % (soit - 0,780 M€) et s'élève à 19,161 M€ contre 19,941 M€ en 2020.

Les principales évolutions concernent :

– la convention de mise à disposition du BMPM auprès de la société gestionnaire de l'aéroport Marseille Provence (révision pour retrait de 8 personnes)	- 0,432 M€
– les loyers des baux emphytéotiques et à construction (exonérations en lien avec le confinement sanitaire de novembre)	- 0,350 M€
– la redevance d'affermage de la délégation de service public de la fourrière automobile	- 0,119 M€
– les loyers du domaine privé	+ 0,200 M€

Les atténuations de charges

La prévision pour 2021 s'élève à 7,793 M€ contre 7,888 M€ en 2020 (soit - 0,095 M€). La diminution principale résulte de l'ajustement de la part « employé » retenue sur les salaires pour les titres-restaurant des agents municipaux, soit - 0,080 M€. Celle-ci représente 77 % des crédits.

Les produits exceptionnels

Ce poste concerne des régularisations aléatoires de recettes de clôture ou de rattachement qui résultent parfois de clauses contractuelles liées aux réalisations de l'exercice. L'estimation 2021 est de 0,492 M€.

Les produits financiers

Les produits financiers diminuent de 0,064 M€ passant de 0,655 M€ en 2020 à 0,591 M€ en 2021, provenant essentiellement de l'arrêt du versement de dividendes de la part de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (soit - 0,050 M€).

3.2. La section d'investissement

3.2.1 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 450,266 M€ contre 443,536 M€ en 2020, en hausse de 1,5 %. Elles se répartissent en dépenses d'équipement à hauteur de 267,096 M€ et en dépenses financières pour ce qui concerne le remboursement de la dette.

	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020	
* Les dépenses d'équipement	271,945	267,096	-4,849	-1,78%
Dépenses d'équipement programmées	229,377	253,647	24,271	10,58%
dont :				
Opérations à Programmes Annuels (OPA)	34,287	37,848	3,561	10,39%
Opérations Individualisées Pluriannuelles (OPI)	195,090	215,799	20,709	10,62%
Dépenses d'équipement hors programmation	42,568	13,449	-29,119	-68,41%
* Les dépenses financières	171,592	183,170	11,578	6,75%
dont :				
Lignes de trésorerie	13,461	9,561	-3,900	-28,97%
Remboursement de la dette	158,131	173,609	15,478	9,79%
TOTAL	443,536	450,266	6,730	1,52%

► Les dépenses d'équipement

La Ville de Marseille gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations, dans une logique pluriannuelle en lien avec la fongibilité des crédits (modifications possibles dans certaines conditions de la répartition des crédits par opération et des phasages par exercice).

Règlementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

En CP, pour 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 267,096 M€, dont 248,647 M€ de dépenses programmées auxquelles doit s'ajouter le premier versement de la subvention pour le plan de modernisation de l'AP-HM budgétisé à hauteur de 5 M€ pour ce millésime (sur un total de 25 M€), et dont le vote de l'opération sera concomitant au présent budget.

Les dépenses programmées

À périmètre équivalent, le total de ces dépenses programmées (253,647 M€) représente une progression de près de 11 % par rapport à l'exercice 2020 (229,377 M€), ce qui reste remarquable à l'issue d'une année de crise sanitaire sans précédent ayant fragilisé l'édifice budgétaire et réduit significativement l'épargne mobilisable.

Plus que jamais, dans un contexte de contraintes financières exacerbées, la soutenabilité des projets d'investissement doit être évaluée à l'aune de la sécurisation pluriannuelle des grands équilibres de la Collectivité, de l'optimisation de la part d'autofinancement et du niveau de retour sur investissement attendu.

Ces fondamentaux président à l'analyse des nouveaux projets planifiés et c'est également sur cette base que seront systématiquement réexaminées les opérations préexistantes (déjà programmées) à la nouvelle mandature, dans la perspective de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement.

La répartition des dépenses d'équipement actuellement programmées est la suivante :

- opérations à programmes annuels (OPA) à hauteur de 37,848 M€ contre 34,287 M€ en 2020. Il s'agit des dépenses récurrentes et transverses, telles les acquisitions de biens meubles ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal,
- opérations individualisées pluriannuelles (OPI) à hauteur de 215,799 M€ contre 195,090 M€ en 2020. Il s'agit d'opérations précises, géographiquement localisées, consistant en la réalisation d'un bien, de travaux de réhabilitation ainsi que d'acquisitions spécifiques et non récurrentes.

La structure des investissements programmés de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus fine selon les thématiques figurant ci-après, y compris les frais généraux :

- Premier poste de dépenses, les investissements scolaires (travaux sur bâtiments scolaires, acquisitions de matériels, mobiliers...) avant le lancement des opérations de réhabilitations lourdes et reconstructions prévues au titre du Plan École Avenir.
→ Quelques opérations significatives :
 - grosses réparations dans les établissements scolaires : 6,675 M€
 - extension et réhabilitation du groupe scolaire Saint-Louis Gare - études et travaux : 3,500 M€
 - création du groupe scolaire Marceau - Quartiers Libres - études et travaux : 2,000 M€
 - construction du groupe scolaire Montolieu - études : 0,700 M€
 - création de classes mobiles informatiques : 0,660 M€
 - création de l'école Jolie Manon - études : 0,600 M€
 - réfection des chaufferies/remplacement de 90 chaudières dans les écoles : 0,500 M€
- Les aménagements urbains : avec les acquisitions foncières, requalifications d'axes, programmes ANRU, DSU (hors équipements scolaires en maîtrise d'ouvrage déléguée).
→ Quelques opérations significatives :
 - extension d'Euroméditerranée - protocole de participation : 2,975 M€
 - aménagement de la rocade du Jarret - sections Chave/Blancarde : 2,790 M€
 - acquisition des parcelles du terrain Besson Giraudy : 2,430 M€
 - ANRU - convention pluriannuelle de rénovation urbaine La Savine : 0,600 M€
- Les dépenses de sécurité : BMPM, immeubles du patrimoine municipal, Police municipale, vidéoprotection et commissariats de la Police nationale, matériels divers et postes de secours.
→ Quelques opérations significatives :
 - renouvellement du matériel commun du BMPM 2020/2021 : 6,343 M€
 - études/travaux de sécurité - confortement et restauration d'immeubles de la ville : 3,1 M€
 - extension du dispositif de vidéosurveillance urbaine - phase 3 : 0,800 M€
 - renforcement des moyens en véhicules de la Police municipale : 0,633 M€
- Les frais généraux : avec les travaux sur le patrimoine municipal et les bâtiments administratifs (notamment bureaux municipaux de proximité, Mairies de Secteur, Hôtel de Ville), acquisitions informatiques (matériels et applications) et travaux de réseaux, acquisitions de matériels divers, mobiliers et véhicules pour les services municipaux.
→ Quelques opérations significatives :
 - relogement des Services municipaux et CAS/immeuble Grand Horizon - équipement : 2,546 M€
 - acquisition/renouvellement du parc de véhicules utilitaires : 1,514 M€
 - mise en œuvre du télétravail au sein des Services municipaux : 0,800 M€
 - archivage électronique - réalisation : 0,700 M€
 - aménagement des locaux de La Valbarelle - études et travaux : 0,569 M€
 - sécurisation des façades de l'immeuble de la DGAAJ : 0,500 M€

- Les équipements culturels : dont salles de spectacles, musées, bibliothèques, théâtres, édifices culturels, matériels et œuvres d'art.
 - Quelques opérations significatives :
 - modernisation/sécurisation du Musée d'Art Contemporain - études et travaux : 3,600 M€
 - mise en sécurité et sauvegarde de l'Église Les Réformés - études et travaux : 3,300 M€
 - réhabilitation de la façade vitrée de la BMVR - études et travaux : 0,800 M€
 - sécurisation/modernisation des pompes à chaleur et du groupe froid de la BMVR : 0,800 M€
 - mise en sécurité toiture/façade de l'Atelier d'artistes Boisson - électricité : 0,522 M€
- Les équipements sportifs : gymnases, stades, piscines, installations sportives et matériels.
 - Quelques opérations significatives :
 - modernisation du stade nautique du Roucas-Blanc - études et travaux : 5,500 M€
 - réaménagement des terrains de sport du stade de la Jouvène - études et travaux : 1,300 M€
 - création de pelouse synthétique au stade Vernazza : 0,650 M€
 - réhabilitation de la piscine Bombardière - études et travaux : 0,515 M€
- Les travaux pour comptes de tiers : dont l'éclairage public (relevant des accessoires de voirie, compétence métropolitaine exercée par la Ville sur la base d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée transitoire avant transfert de la compétence) et les études et travaux d'office sur les copropriétés dégradées pour mise en sécurité des biens en cas de carence constatée. Ces dépenses sont neutralisées par des recettes équivalentes inscrites au présent budget sur le même chapitre (remboursements attendus respectivement de la Métropole et des copropriétaires).
 - Quelques opérations significatives :
 - mise en sécurité/études et travaux d'urgence ou d'office : 4,974 M€
 - modernisation et requalification du parc de l'éclairage de la Ville : 2,700 M€
 - modernisation/travaux éclairage public : 3,870 M€
- La santé et les interventions en faveur des personnes handicapées : dont l'accès aux personnes à mobilité réduite et la subvention au bénéfice de l'AP-HM à hauteur de 5 M€ (plan de modernisation des hôpitaux pour une affectation d'AP globale de 25 M€) et dépenses diverses (dont défibrillateurs).
- L'environnement (hors éclairage public décrit dans les travaux pour comptes de tiers) : dont les travaux sur espaces verts et la préservation des milieux naturels concernant le littoral essentiellement.
- La jeunesse, les bâtiments sociaux et centres d'animation : dont les subventions aux tiers.
- La participation au financement des travaux de la Cité Internationale : sous maîtrise d'ouvrage de la Région, avec la volonté pour la Ville de voir les conditions d'accueil de cet établissement discutées en lien avec la Ville afin de répondre aux attentes des habitants du quartier accueillant la cité internationale.
- Les subventions diverses, les aides au logement et les interventions économiques.
- Les immobilisations financières : pour le versement prévu à la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) dans le respect de l'échéancier des appels de fonds prévus (3,3 M€).
- Les crèches et garderies.
- Les travaux sur le parc privé de la Ville.
- L'éclairage patrimonial et l'éclairage des parcs qui demeurent une compétence de la Ville, ainsi que les travaux sur le réseau d'eau potable (lutte contre les fuites).
- Une inscription nouvelle pour les premiers budgets participatifs : 1,5 M€, conformément aux engagements de la Municipalité.

- Les dépenses d'équipement des cimetières.
- Diverses autres dépenses (reliquats de crédits d'opérations terminées, pour l'École de la 2^e chance et la Maison de la Justice et du Droit ainsi que les dépôts de garanties).

Les dépenses hors programmation

Elles s'élèvent à 13,449 M€, en diminution significative, soit - 29,119 M€ et concernent :

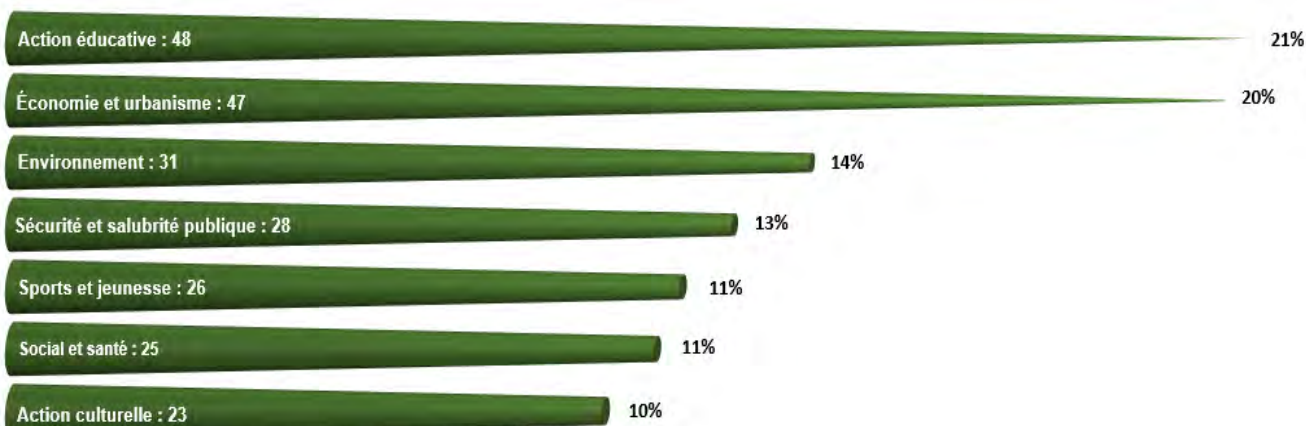
- les dotations aux Mairies de Secteur : 1,740 M€, soit un volume proche de celui de 2020 (- 0,020 M€) ;
- les dépenses pour sinistres éventuels et aléas de la programmation sont limitées à 11,279 M€, soit une baisse de 28,669 M€, sachant qu'en 2020, exercice atypique, une partie des dépenses du BP restait à affecter en fonction des urgences et selon les priorités de la nouvelle Municipalité ;
- le solde de la prise de participation de la Ville dans la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) créée avec l'État et la Métropole pour l'amélioration de l'habitat : 0,430 M€ (correspondant à la seconde moitié de cette participation partiellement acquittée en 2020).

► Les dépenses financières

Elles s'élèvent à 183,170 M€ et se répartissent ainsi :

- **le remboursement de la dette** (173,609 M€) tient compte de l'opération de réaménagement de la dette sur 5 ans auprès de la SFIL, qui sera effectuée après le vote du Budget Primitif (cf. paragraphe 3.3),
- **les autres mouvements financiers**, soit 9,561 M€ (égal montant en dépenses et en recettes), concernent les produits dits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette.

► Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)²



Ces dépenses reflètent les priorités de la nouvelle équipe municipale dans le respect de son champ de compétence.

² Hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers

3.2.2 Le financement de l'investissement

Les ressources propres

Il s'agit de ressources destinées à financer, en priorité, le remboursement de l'annuité en capital de la dette de l'exercice.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement sur ses opérations réelles, en excluant le montant total des dépenses liées à la crise sanitaire (13,841 M€) faisant l'objet d'un transfert de charges à la section d'investissement afin d'être financé par emprunt.

Dans un budget équilibré, son montant est équivalent au solde des opérations d'ordre qui constitue une recette nette en section d'investissement.

D'un montant de 147,987 M€, il est abondé par :

- les dotations aux amortissements des immobilisations pour 66,376 M€,
- les dotations aux provisions pour garanties d'emprunt, soit 1,762 M€, montant consécutif à une révision de la méthode de provisionnement,
- les dotations pour dépréciations de comptes de tiers à hauteur de 13,458 M€ (en hausse de 11,616 M€ par rapport à 2020 du fait d'un élargissement du périmètre pour le montant des restes à recouvrer retenu, soit 2 ans de plus),
- l'amortissement des charges liées à la crise sanitaire pour 2,768 M€, induit par la procédure d'étalement des charges Covid-19 autorisée par la circulaire du 24 août 2020 reconduite sur le 1^{er} semestre 2021,
- un virement à la section d'investissement à hauteur de 69,553 M€, pour la partie résiduelle de la marge dégagée par la section de fonctionnement,

et diminué par (hors transfert de charges Covid-19) :

- une quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 3,559 M€,
- une reprise sur provisions pour contentieux pour 2,322 M€, pour un montant total de contentieux ouverts au 1^{er} janvier 2021, de 5,518 M€,
- une reprise sur amortissements pour 0,049 M€.

L'autofinancement est en baisse de 28 % par rapport à 2020 du fait de la réduction de moitié du virement à la section d'investissement impacté par l'absence de reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur (changement de mode opératoire).

Les autres ressources propres sont :

- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour un montant prévisionnel de 23,707 M€,
- les cessions d'actifs prévues à hauteur de 18,5 M€ qui concernent la cession de la caserne située au 176, rampe Saint-Maurice (quartier du Pharo) pour 6,7 M€ ainsi que celle de l'ancien siège de la RTM estimée à 7,5 M€, auxquelles s'ajoutent des cessions courantes prévues pour plus de 4 M€,
- le remboursement par la Métropole AMP des annuités en capital des emprunts restés sur le budget Ville lors de certains transferts de charges, soit 0,572 M€.

Les recettes dédiées au financement des dépenses d'équipement

Elles sont constituées des subventions d'investissement perçues par la Ville, des remboursements de tiers concernant des travaux effectués pour leur compte (cf. dépenses d'investissement) et de l'emprunt.

Les subventions d'investissement sont des fonds perçus pour financer des dépenses d'équipement ciblées, dans le cadre de partenariats financiers avec d'autres collectivités locales (le Département, la Région), l'État, la Métropole AMP, l'Europe et divers organismes (GIP...).

Le montant prévu au BP 2021 s'élève à 64,004 M€, estimé sur la base d'arrêtés obtenus auprès des financeurs et selon un taux d'exécution de ces arrêtés calculé en fonction de l'avancement des opérations de travaux subventionnés.

Le Conseil Départemental reste un partenaire financier majeur pour la Ville de Marseille. La Mairie souhaite orienter ce partenariat financier vers les urgences de la ville et les attentes des habitants. D'ores et déjà, ce partenariat permet de financer des opérations, parfois actées avant juillet 2020, comme :

Opérations subventionnées	Taux de financement	Montant obtenu (en M€)	Montant recouvré au 1 ^{er} janvier 2021 (en M€)	Montant estimé à recevoir en 2021 (en M€)
ZAC Méditerranée - Groupe scolaire Ruffi - Remise ouvrage EPAEM	70%	10,144	0,000	10,144
Complexe Charpentier - Reconfiguration totale	80%	5,867	2,035	3,393
Église les Réformés - Mise en sécurité et sauvegarde	80%	11,376	0,000	2,100
Extension dispositif vidéosurveillance urbaine - Phase 3	80% et 30%	4,835	0,000	2,980
Ravalement façades – Aides aux propriétaires privés	80%	11,322	0,973	1,676
Aménagement Bd Urbain Sud – Phase 1 Florian Sainte-Marguerite	67%	4,571	0,000	1,365
Groupe scolaire Dromel – Transformation bureaux en locaux scolaires	65%	2,524	0,368	0,923
Aménagement Rocade du Jarret – Section 1 et 2/Chave/Blancarde	67%	2,859	0,000	0,750
Maternelle Sainte-Marguerite – Extension et Rénovation	70%	0,873	0,000	0,705
Stade Saint-Tronc Didier – Réhabilitation	80%	0,993	0,000	0,612
Big Data de la Tranquillité Publique	63%	0,600	0,000	0,600

L'État représente 14 % des subventions à recevoir au cours de l'année 2021 avec un apport financier attendu de près de 9 M€, notamment réparti sur les opérations suivantes :

Opérations subventionnées	Taux de financement	Montant obtenu (en M€)	Montant recouvré au 1 ^{er} janvier 2021 (en M€)	Montant estimé à recevoir en 2021 (en M€)
ANRU/ Création Centre Social et crèche de la Savine	40%	1,667	0,544	0,956
Programme accessibilité des Établissements Recevant du Public - 1 ^{ère} phase	24%	2,400	0,272	0,742
ANRU/Reconstruction groupe scolaire Busserine	50%	1,900	1,330	0,551
Création groupe scolaire Mirabilis - ZAC Sainte-Marthe	29%	2,561	2,049	0,458
ANRU/ Réhabilitation groupe scolaire Solidarité	50%	0,498	0,147	0,351
Déploiement bouquet services sur téléphones mobiles	80%	1,351	0,405	0,306

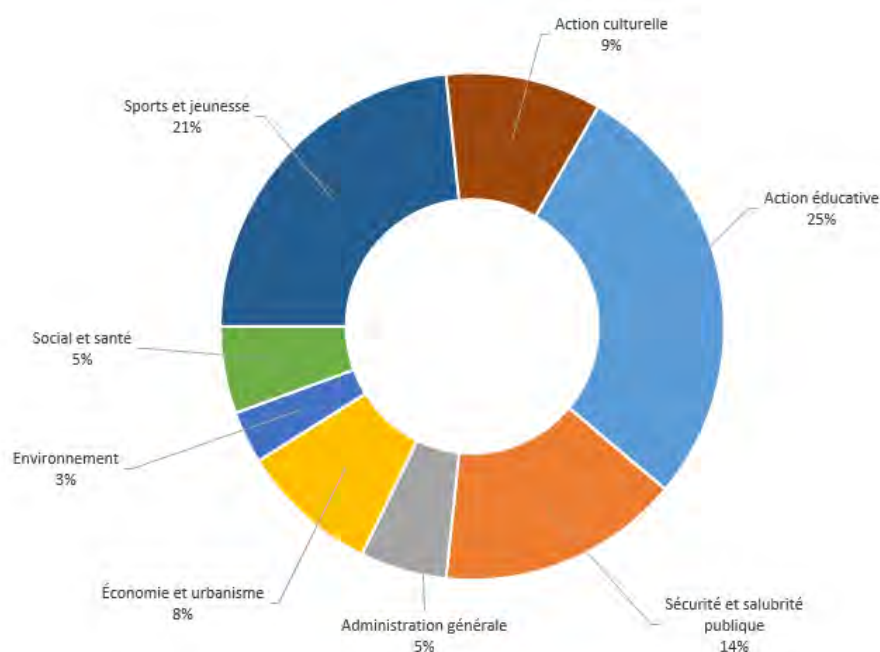
Par son concours financier, l'État souhaite impulser certains types de dépenses, dans certains quartiers dits « prioritaires ».

Ainsi, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) définit des quartiers prioritaires sur lesquels la Ville est incitée à réaliser des travaux qui peuvent concerner des centres sociaux, des crèches, des écoles et des équipements sportifs.

Par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation de Politique de la Ville (DPV), ce sont des thématiques correspondant aux priorités de la nouvelle Municipalité qui sont favorisées telles la rénovation énergétique des bâtiments ou des types d'équipements comme les écoles.

De ce fait, dans le cadre du Plan de relance, l'État devrait octroyer de substantielles subventions sur tous les projets de rénovation d'écoles ou permettant des économies d'énergie, en particulier dans les quartiers définis comme prioritaires.

Pour coller aux défis de la Ville, avec l'ensemble des partenaires, c'est le domaine de l'éducation qui est donc privilégié. Premier poste de dépenses, il capte plus d'un tiers des fonds octroyés.



L'emprunt, au même titre que les subventions, est une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement, la plupart du temps sous forme de travaux ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. En revanche, son financement est global pour l'ensemble de ce type de dépenses.

Il ne peut donc pas pallier une insuffisance de ressources propres afin de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

En 2021, la dotation prévisionnelle au BP s'élève à 177,330 M€ contre 100 M€ au BP 2020, augmentation consécutive, d'une part, à la baisse de l'autofinancement (cf. supra) et, d'autre part, au financement des charges de fonctionnement liées à la crise sanitaire transférées par opération d'ordre en investissement (13,841 M€).

3.3. La dette³

L'encours de dette et les perspectives de réaménagement

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette au budget principal s'établit à 1,541 milliard d'€ contre 1,576 milliard d'€ en 2020 et celui de la dette consolidée (tous budgets confondus) à 1,597 milliard d'€ contre 1,634 milliard d'€ en 2020, soit une diminution de 37 M€ (- 2,26 %).

La Collectivité a en effet remboursé, en 2020, 161,145 M€ (dont 158,115 M€ pour le budget principal) alors qu'elle mobilisait dans le même temps 123,486 M€ (dont 123,088 M€ pour le budget principal).

En vue de dégager des marges de manœuvres budgétaires, la Ville procédera à une restructuration d'une partie de sa dette détenue auprès de la SFIL (Société Française de Financement Local).

Le réaménagement portera sur 11 emprunts pour un montant total de capital restant dû de 212 M€. Il diminuera le remboursement en capital de la dette de 63 M€ de 2021 à 2024 (20 M€ dès 2021, puis 6 M€ en 2022, 19 M€ en 2023 et enfin 18 M€ en 2024).

Il est à noter que le contexte économique actuel, marqué par des taux d'intérêts très faibles, permettra de réaliser ce rallongement avec un faible surcoût en raison d'un taux de refinancement global de 1,50 % alors même que les prêts quittés affichent des taux plus élevés (entre 1,50 % et 4,93 %).

La sécurisation de la dette

L'encours de la dette, qui se répartit entre 71 % de taux fixes et 29 % de taux variables, est particulièrement sécurisé.

Par ailleurs, selon la classification de la Charte Gissler, un peu plus de 95 % du stock est classé en « A1 », catégorie d'emprunts la moins risquée.

L'optimisation du taux moyen de la dette

Le taux moyen pondéré de la dette municipale s'établit à 2,54 % au 1^{er} janvier 2021 contre 2,65 % au 1^{er} janvier 2020.

La gestion active de la dette permet de maintenir un taux moyen performant, minimisant ainsi les frais financiers.

La stratégie de souscription en 2021

Afin de répondre au mieux à ses besoins de financement, la Collectivité s'appuiera encore cette année sur les divers outils dont elle dispose.

Elle utilisera le financement avec appel direct aux marchés financiers grâce à son programme EMTN. Le marché obligataire présente, en effet, des conditions de financement très attractives pour les collectivités : des taux relativement bas, avec possibilité de réaliser plusieurs tranches de montant et maturité pour ajuster le profil d'extinction de la dette.

La Ville pourra également souscrire auprès de l'Agence France Locale dont elle est membre depuis 2014, à des marges très attractives afin de pérenniser sa stratégie de diversification des financements.

Enfin, elle pourra avoir recours aux financements bancaires classiques, globalisés ou dédiés (par exemple les enveloppes PPU, PRU et PSPL ouvertes par la Caisse des Dépôts et Consignations). Ils permettent notamment de financer les budgets annexes ainsi que les reports.

³ Budget principal + budgets annexes

II - LES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget annexe des Pompes Funèbres

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/BP 2020
Dépenses	Exploitation	6,038	6,268	3,81 %
	Investissement	0,314	0,291	-7,38 %
	TOTAL	6,352	6,559	3,26 %
Recettes	Exploitation	6,174	6,371	3,19 %
	Investissement	0,178	0,188	-5,62 %
	TOTAL	6,352	6,559	3,26 %

Pour reprendre les termes de la note à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 2 juillet 2020 concernant la Crise du funéraire en situation de Covid-19 :

(...) « La gestion d'une pandémie doit reposer sur la cohérence et la solidité de toute la chaîne de traitement. Le maillon funéraire est aussi indispensable que les autres. Il a tenu pendant la crise, mais il a été éprouvé par des dysfonctionnements structurels qui ont été exacerbés par la pandémie. (...) La crise sanitaire peut potentiellement amener des changements (notamment la reconsidération de la place du funéraire dans la chaîne sanitaire, le développement de la prévoyance funéraire, ou encore la dématérialisation de la relation de service, dont il n'est pas possible de prédire s'ils seront ou non durables. »

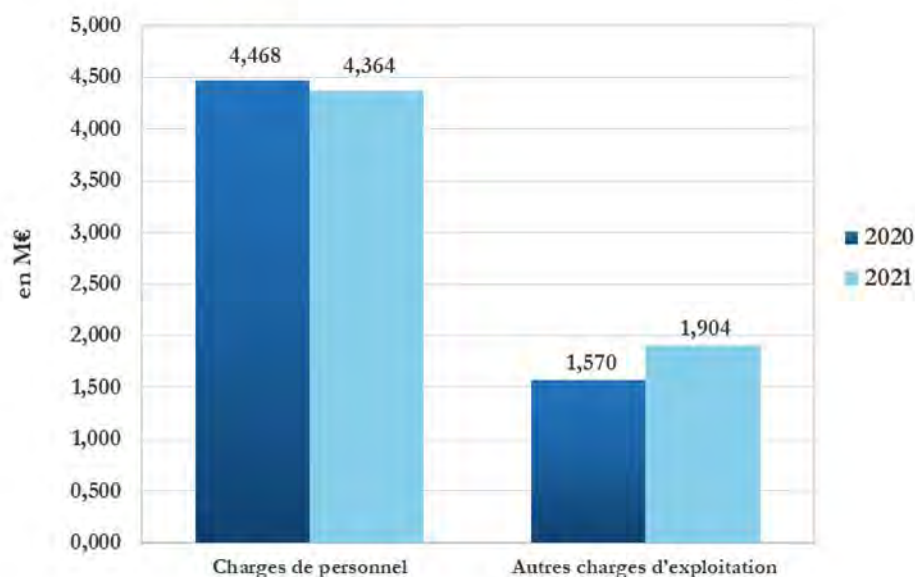
Et en effet, l'exercice révolu a été compliqué pour la régie municipale des Pompes Funèbres, y compris du point de vue financier.

Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas eu de marges significatives en temps de crise sanitaire (baisse des autres causes de la mortalité telles que les accidents de la route, frais de protection et d'adaptation aux contraintes sanitaires...) avec des prestations limitées et un contexte concurrentiel exacerbé.

Dans cet environnement très incertain, le budget proposé pour 2021 est basé sur des évolutions raisonnables et prudentes pour une activité « classique » et est donc susceptible d'être révisé en cours d'exercice en fonction des conditions d'exploitation requises.

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles de la section d'exploitation au BP 2021 s'élèvent à 6,268 M€ et progressent de 3,8 % (soit + 0,230 M€).

Les charges de personnel représentent 4,364 M€ en 2021, soit une baisse de 2,3 % (- 0,104 M€) et les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1,904 M€, en hausse de 21,3 % (0,334 M€) par rapport à 2020.

Le budget prévisionnel alloué au personnel représente 69,6 % des dépenses réelles en section d'exploitation.

En 2021, la charge en personnel continue à être soumise à une part contrainte résultant de dispositions réglementaires telles la poursuite de la réforme des parcours professionnels (reclassements indiciaires du PPCR) et les évolutions de carrières (Glissement Vieillesse Technicité) ou discrétionnaires à l'instar de la participation à la protection sociale complémentaire et du régime indemnitaire.

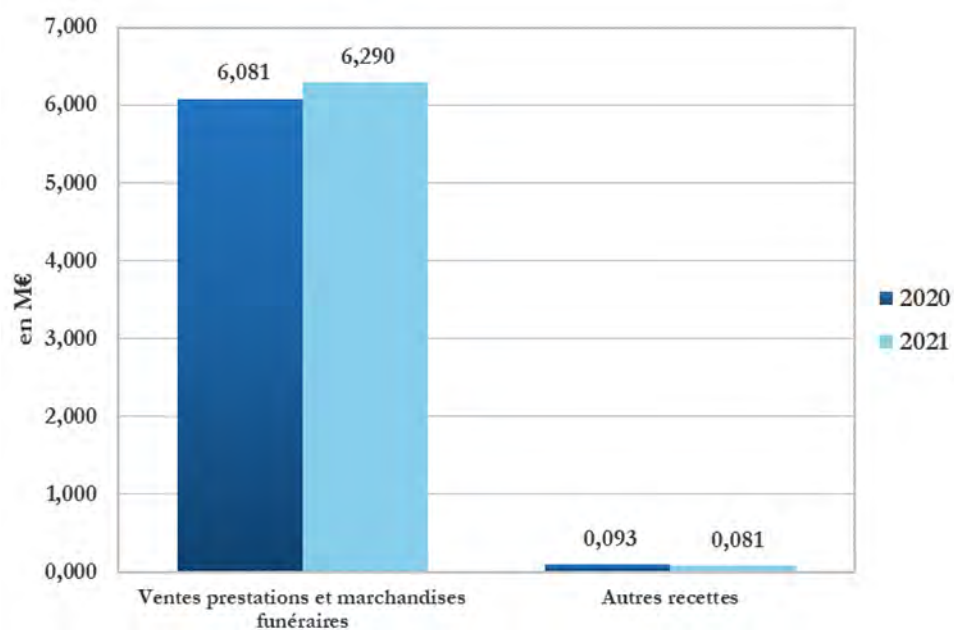
Le budget prévisionnel intègre une diminution de 2,7 % (soit - 0,113 M€) pour le personnel permanent, le nombre d'emplois permanents à temps complet passant de 102 en 2020 à 93 en 2021, la filière technique représentant 73,5 % des effectifs.

En ce qui concerne les autres dépenses d'exploitation, la progression est principalement liée à l'achat d'articles funéraires (capitons, cercueils, urnes...) en hausse de 61 % (soit + 0,153 M€) par rapport à 2020.

Les charges financières sont stables à 0,005 M€.

La dotation aux dépréciations d'actifs circulants (restes à recouvrer sur comptes de tiers) baisse à 0,037 M€ contre 0,079 M€ en 2020.

⇒ Recettes réelles

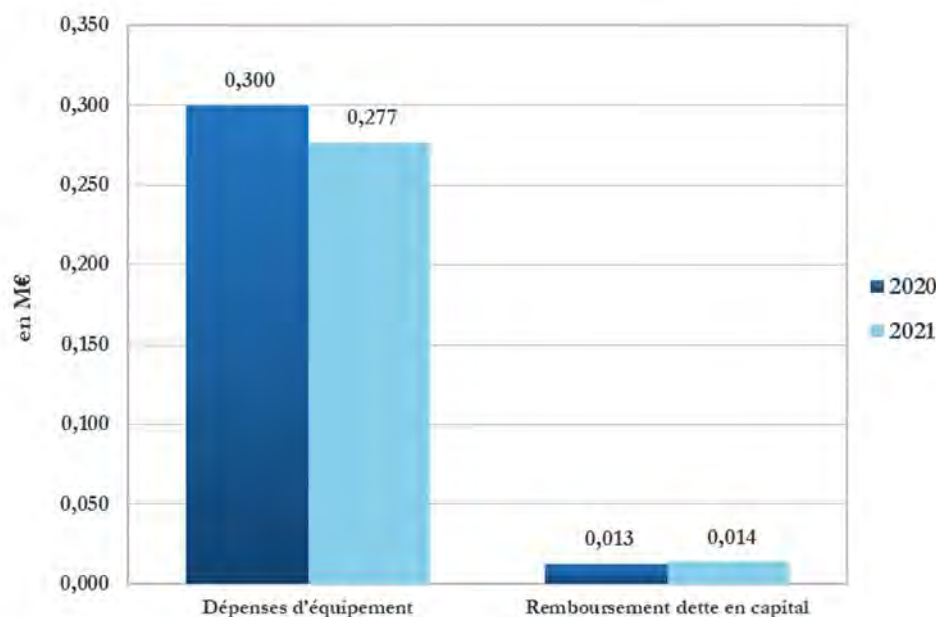


Les recettes réelles d'exploitation au BP 2021 (6,371 M€) sont en augmentation de 3,2 % (soit + 0,197 M€) du fait de la prévision à la hausse des ventes de prestations et marchandises funéraires de 3,4 % (soit + 0,209 M€), et plus particulièrement des caveaux (+ 12,9 %), et d'une révision des tarifs.

Parmi les autres recettes d'exploitation, les produits relatifs aux titres-restaurant et titres de transport (part « employé ») s'élèvent à 0,081 M€, soit - 0,012 M€ par rapport au BP 2020.

► Section d'investissement

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'investissement (0,291 M€) baissent de 7 % (soit - 0,022 M€) par rapport au BP 2020.

Les dépenses d'équipement passent de 0,300 M€ en 2020 à 0,277 M€ en 2021. Il s'agit de dépenses sur les opérations à programmes annuels liées à l'acquisition de matériel post mortem (tables de thanatopracteur), à l'achat d'une mini pelle ainsi que de travaux d'entretien et de sécurisation du funérarium.

Le stock de dette du budget annexe des Pompes Funèbres est composé d'un prêt à taux fixe (taux d'intérêt 2,25 %) pour un capital restant dû au 01/01/2021 de 0,226 M€. Le remboursement de la dette en capital de l'emprunt contracté sur les exercices antérieurs reste quasiment stable.

⇒ Recettes réelles

En 2021, les ressources nécessaires au financement des dépenses d'investissement nécessitent une dotation d'emprunt de 0,188 M€ (contre 0,178 M€ au BP 2020).

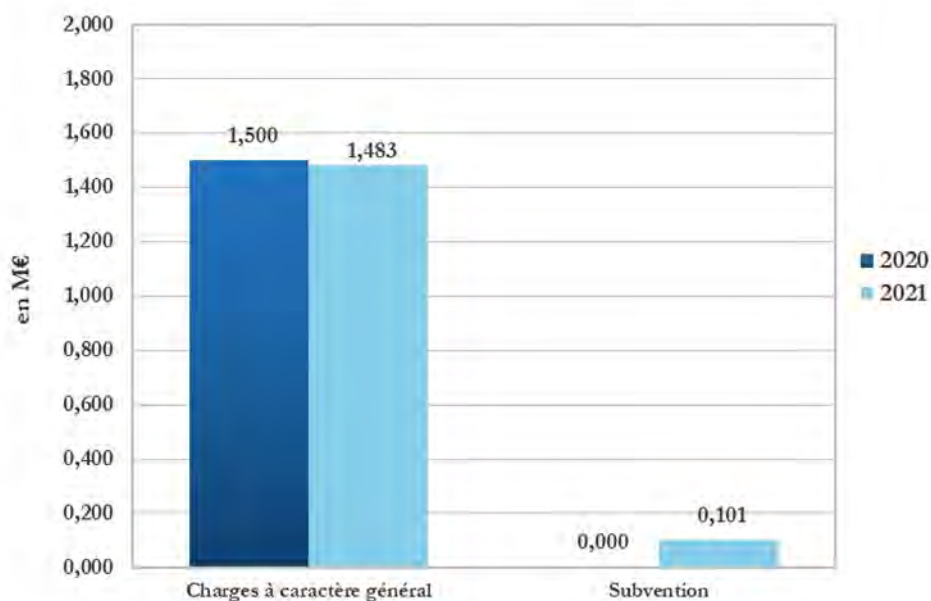
En effet, l'autofinancement prévisionnel de la section d'exploitation, impacté par les variations prévisionnelles de stocks de caveaux, caissons et marchandises funéraires ainsi que par les ajustements des dotations aux amortissements, n'est pas suffisant.

2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

BUDGET ANNEXE PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/BP 2020
Dépenses	Fonctionnement	1,500	1,584	5,61 %
	Investissement	0,777	0,694	-10,71 %
	TOTAL	2,277	2,278	0,04 %
Recettes	Fonctionnement	2,277	2,277	0,00 %
	Investissement	0,000	0,001	
	TOTAL	2,277	2,278	0,04 %

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2021 (1,584 M€) augmentent de 5,6 % (soit + 0,084 M€) par rapport à 2020 du fait de subventions allouées en 2021 (0,101 M€) dont l'objectif in fine est de favoriser l'attractivité du Pôle Média.

L'impact budgétaire de ces contributions est atténué par une baisse des charges à caractère général de 0,017 M€.

Dans le détail, les dépenses d'électricité et de chauffage urbain sont en baisse de 0,061 M€, les frais de maintenance diminuent de 0,025 M€, les dépenses d'entretien des bâtiments sont en hausse de 0,070 M€. Enfin, les frais de gardiennage augmentent de 0,007 M€.

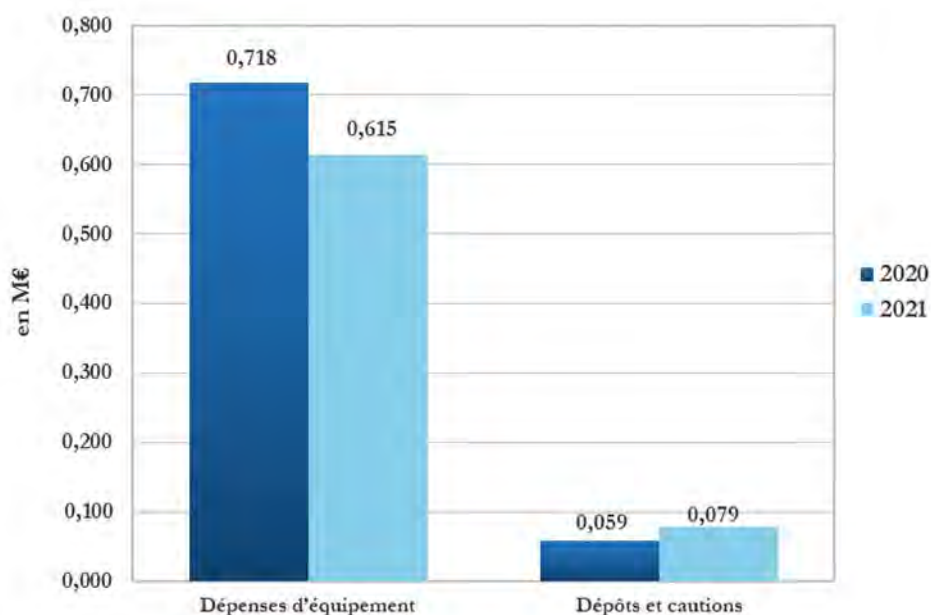
⇒ Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement stagnent à 2,277 M€. Elles concernent les produits issus de la location du Pôle Média, à savoir les loyers et charges encaissés.

Le Pôle Média compte 54 lots commercialisables (exclusion faite de 2 salles de réunion et d'autres espaces utilisés pour des raisons techniques), ce qui représente une superficie commercialisable de 21 161 m², dont 19 945 m² sont commercialisés depuis le 1^{er} janvier 2021, soit 148 m² supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2020 (**94,25 % de la superficie est commercialisée au 01/01/2021**).

► Section d'investissement

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'investissement au BP 2021 diminuent de 0,083 M€ (soit - 10,7 %) passant de 0,777 M€ en 2020 à 0,694 M€ en 2021.

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 14,4 % (- 0,103 M€) par rapport à 2020 et concernent des travaux et acquisitions diverses ainsi que la poursuite du remplacement du système de chauffage/climatisation du Pôle Média.

Le remboursement des dépôts et cautionnements passe de 0,059 M€ en 2020 à 0,079 M€ en 2021.

⇒ Recettes réelles

En 2021 comme en 2020, l'équilibre de la section d'investissement ne nécessite pas d'inscription prévisionnelle de dotation d'emprunt.

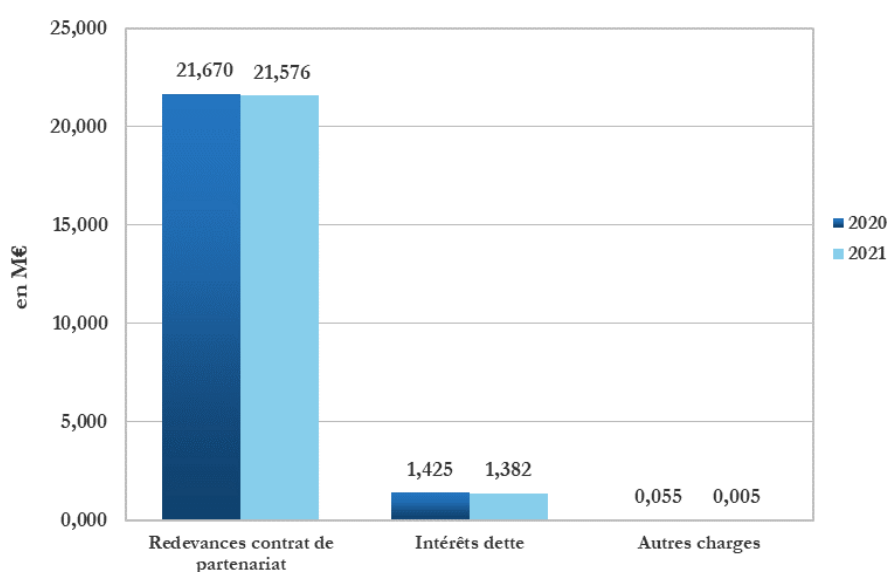
En effet, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, constitué par les dotations aux amortissements ainsi qu'une provision pour dépréciation des actifs circulants, s'avère suffisant.

3. Le budget annexe du stade Vélodrome

BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/ BP 2020
Dépenses	Exploitation	23,150	22,963	-0,81 %
	Investissement	5,661	5,707	0,81 %
	TOTAL	28,811	28,670	-0,49 %
Recettes	Exploitation	28,811	28,670	-0,49 %
	Investissement	0,000	0,000	
	TOTAL	28,811	28,670	-0,49 %

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles



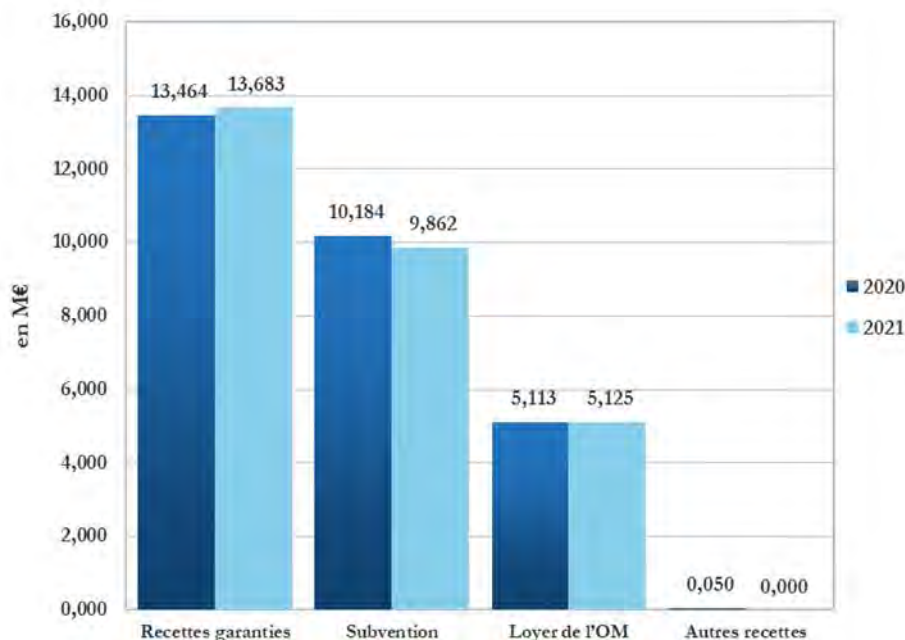
Les dépenses réelles de la section d'exploitation prévues au BP 2021 (22,963 M€) baissent de 0,8 % (soit - 0,188 M€).

Celles-ci concernent une redevance de fonctionnement versée au partenaire de 16,628 M€, en baisse (- 0,081 M€) par rapport à 2020, et une redevance de financement (liée aux frais financiers) de 4,948 M€ en légère baisse (- 0,012 M€).

Les intérêts des emprunts (dont les intérêts courus non échus et les autres charges financières) contractés par la Ville diminuent de 3 % (soit - 0,043 M€).

Les autres charges d'exploitation constituées principalement de charges exceptionnelles d'un montant de 0,005 M€ en 2021 sont en baisse de 0,050 M€ (diminution équivalente en recettes), la Ville de Marseille n'effectuant plus le rôle d'intermédiaire entre son partenaire et l'OM depuis le transfert de l'exploitation commerciale de l'Orange Vélodrome d'AREMA à OM Opérations.

⇒ Recettes réelles



Hors subvention du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (18,808 M€) augmentent de 1 % (soit + 0,181 M€), en raison de la hausse des recettes garanties et de l'indexation du loyer de l'OM.

En effet, les recettes garanties versées par le partenaire AREMA dans le cadre du contrat de partenariat augmentent de 1,6 % passant de 13,464 M€ en 2020 à 13,683 M€ (soit + 0,219 M€) en 2021.

En outre, la prévision du loyer de l'OM augmente de 0,2 % (+ 0,012 M€) selon l'indexation contractuelle en vigueur. Pour mémoire, une convention de mise à disposition triennale, approuvée en 2017, couvrait les saisons sportives 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Ces trois exercices ont notamment été marqués par le transfert de l'exploitation commerciale de l'Orange Vélodrome d'AREMA à OM Opérations, filiale de la SASP Olympique de Marseille.

Cette convention est arrivée à terme au 30 juin 2020.

La crise sanitaire liée à la Covid-19, le report des élections municipales et le décalage de l'entrée en fonction de la nouvelle mandature n'ont pas permis d'organiser les échanges nécessaires à une nouvelle négociation. Une convention provisoire, couvrant la saison sportive 2020-2021 (soit du 1^{er} août 2020 au 30 juin 2021) a donc été conclue, afin de sécuriser dans les plus brefs délais la reprise des matchs du club résident.

Dans la convention 2017-2020, le montant de la part fixe pour une saison sportive N-1/N était initialement de 5 M€ avec deux échéances :

- 1/3 de la part fixe (soit 1,650 M€) à titre d'acompte au dernier trimestre N-1, pour la première partie de la saison,
- les 2/3 restants (soit 3,350 M€) au 1^{er} semestre de l'année N, pour la seconde moitié.

Le montant de la part variable calculé en fin de saison sportive dépendait du chiffre d'affaires HT du club résident et ne pouvait excéder 4 M€.

Le loyer était indexé au 1^{er} septembre de chaque saison sportive concernée en se basant sur l'indice des prix à la consommation (Base 2015 – ménages dont le chef est ouvrier ou employé – France – ensemble hors tabac).

La convention transitoire reprend ces principaux éléments et prévoit toujours une minoration du loyer en cas de travaux effectués par l'OM, plafonnée à 0,333 M€/an.

Par conséquent, sur la base d'un loyer 2020 indexé de 5,125 M€, le montant du BP 2021 est calculé comme suit :

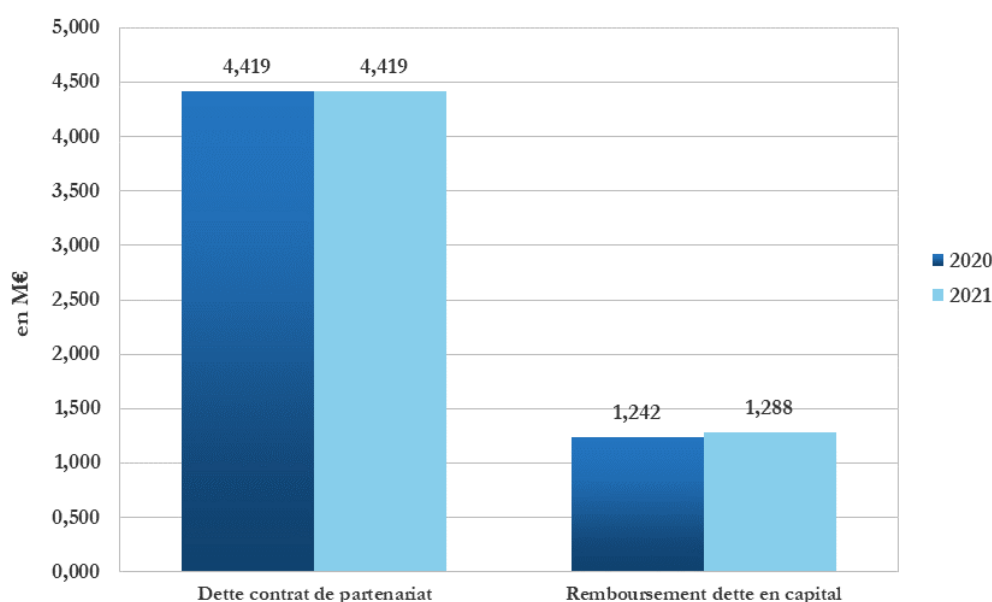
- 2/3 (soit 3,434 M€) au titre du solde de la saison 2020-2021,
- 1/3 (soit 1,691 M€) pour l'acompte de la saison 2021-2022, basé sur une estimation, la convention transitoire cessant de porter effet le 30/06/2021.

La crise sanitaire repose avec acuité la question du modèle économique de l'enceinte avec en perspective deux grands événements, la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques 2024, au-delà de l'exploitation « classique » et des conditions d'occupation par le club résident. L'ensemble de ces paramètres sera pris en compte pour les futures conditions de gestion de cet équipement.

Pour l'instant, les dispositions conventionnelles transitoires entre la Ville et le partenaire AREMA fixent le calcul des ressources et des charges impactant le budget annexe pour la gestion du stade Orange Vélodrome. **Pour l'année 2021, il en résulte une subvention exceptionnelle du budget principal d'un montant de 9,862 M€ contre 10,184 M€ en 2020, en baisse de 3,2 % (soit - 0,322 M€).**

► Section d'investissement

⇒ Dépenses réelles



La dette afférente au contrat de partenariat, remboursée au partenaire, est stable à 4,419 M€ en 2021.

Le remboursement du capital des emprunts souscrits par la Ville est en hausse de 3,7 % (soit + 0,046 M€).

⇒ Recettes réelles

La couverture du capital de la dette totale est assurée par l'autofinancement de la section d'exploitation à travers le virement à la section d'investissement.

Au total, les flux nets prévisionnels avec AREMA (redevances plus dette au contrat de partenariat moins recettes garanties) s'établissent à 12,312 M€ au BP 2021 contre 12,625 M€ au BP 2020, soit une baisse de 2 % (- 0,311 M€) du fait de la progression des recettes garanties de 0,219 M€ (+ 1,6 %) et d'une baisse de la redevance de fonctionnement de 0,093 M€ (- 0,4 %).

4. Le budget annexe des Espaces Événementiels

BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS				
Centre municipal de Congrès du Pharo				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2020	BP 2021	Évolution BP2021/ BP 2020
Dépenses	Exploitation	2,544	2,276	-10,53 %
	Investissement	1,958	1,419	-27,52 %
	TOTAL	4,502	3,695	-17,92 %
Recettes	Exploitation	3,222	2,973	-7,72 %
	Investissement	1,280	0,722	-43,59 %
	TOTAL	4,502	3,695	-17,92 %

Selon une étude récente (publication Atout France et cabinet EY) sur « l'impact de la crise Covid-19 sur les rencontres et événements professionnels en France », seuls 5 % des événements programmés en 2020 ont été maintenus : 54 % des événements programmés ont été purement et simplement annulés. À l'inverse, 41 % ont été « adaptés » : 20 % ont été reportés à une date ultérieure et 21 % ont fait l'objet d'une transformation de format, le plus souvent en devenant une manifestation numérique.

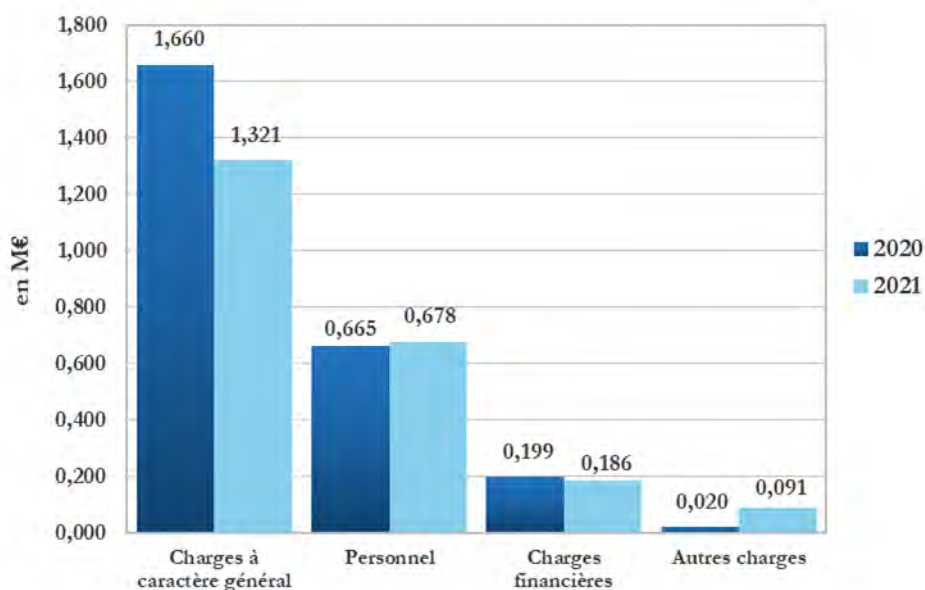
Selon cette même étude, beaucoup de prestataires du secteur des congrès envisagent une adaptation des prestations et tarifs, mise en place et respect de protocoles sanitaires sécurisants, une hybridation des événements avec une part significative donnée au digital tout en optimisant l'empreinte environnementale...

Là aussi, le manque de visibilité rend l'exercice budgétaire complexe et le centre municipal de congrès du Pharo évolue également dans un milieu concurrentiel.

Le budget proposé pour 2021 reste prudent, en tenant compte du « choc sanitaire » et du contexte économique peu propice, à cette heure, aux activités événementielles.

► Section d'exploitation

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'exploitation prévues en 2021 (soit 2,276 M€) diminuent de près de 10,5 % (soit - 0,268 M€) par rapport à 2020, en raison notamment de la baisse des charges à caractère général de 20,4 % (soit - 0,339 M€) qui passent de 1,660 M€ en 2020 à 1,321 M€ en 2021.

La baisse concerne en particulier les prestations de régie générale (- 0,149 M€), de gardiennage (- 0,131 M€) et de nettoyage de locaux (- 0,106 M€).

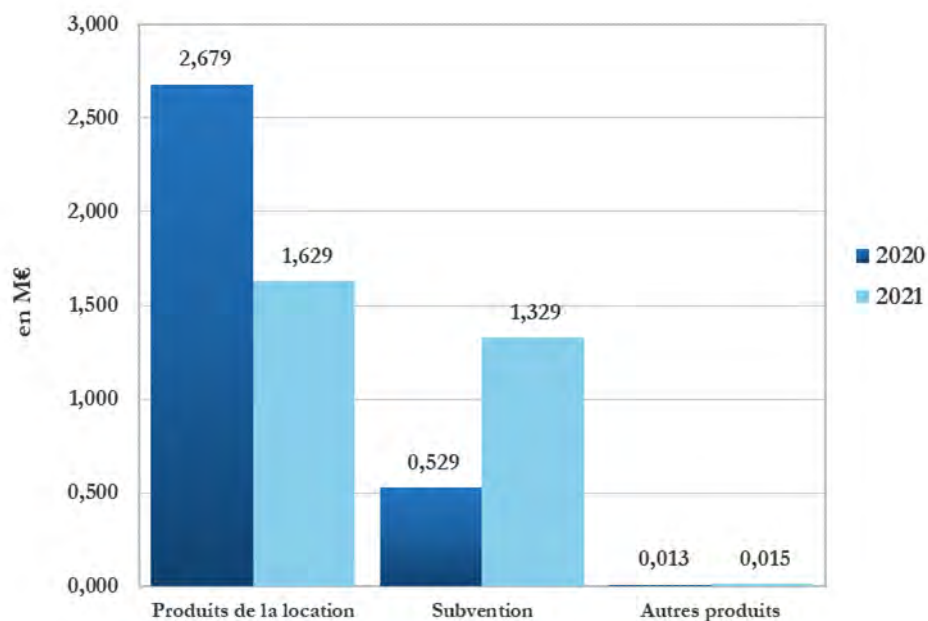
Cette baisse est liée à l'impact de la crise sanitaire (Covid-19) sur les rencontres et événements professionnels.

Les charges de personnel progressent de 2 % en 2021 en raison de l'évolution du personnel permanent (+ 0,013 M€) qui tient compte de la revalorisation salariale avec la reprise de la réforme des carrières (PPCR), des variations du GVT, de la monétisation du Compte Épargne Temps (CET) et d'une revalorisation de la participation financière de la protection sociale complémentaire des agents municipaux.

Les charges financières, en baisse de 6,6 % (soit - 0,013 M€), continuent de bénéficier de taux d'intérêts attractifs.

Enfin, les autres charges de ce budget progressent de 0,071 M€ en 2021. Elles concernent l'inscription en charges exceptionnelles de crédits destinés au remboursement d'acomptes déjà versés pour des réservations de salles dès lors où ces événements ne pourraient avoir lieu.

⇒ Recettes réelles



Les répercussions économiques de l'épidémie continuent à générer des pertes de recettes commerciales.

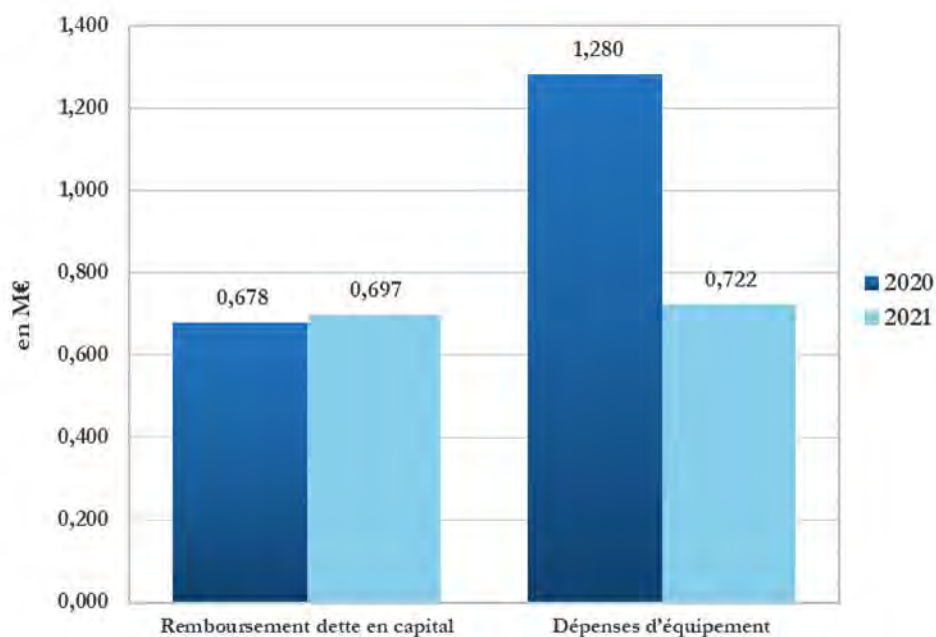
En effet, si de nombreux événements réservés (et dont les acomptes ont déjà été encaissés) en 2020 ont fait l'objet de reports en 2021, le risque d'annulation demeure.

Ainsi, hors subvention exceptionnelle du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (1,644 M€ en 2021), issues à 99 % des produits de la location des salles du centre de congrès du Pharo, baissent de 38,9 % (soit - 1,048 M€).

La subvention exceptionnelle en hausse (+ 0,800 M€) passe de 0,529 M€ en 2020 à 1,329 M€ en 2021, résultat de la forte baisse des recettes issues des produits de la location (- 1,050 M€) partiellement atténuée par la baisse des dépenses à caractère général (- 0,339 M€).

► Section d'investissement

⇒ Dépenses réelles

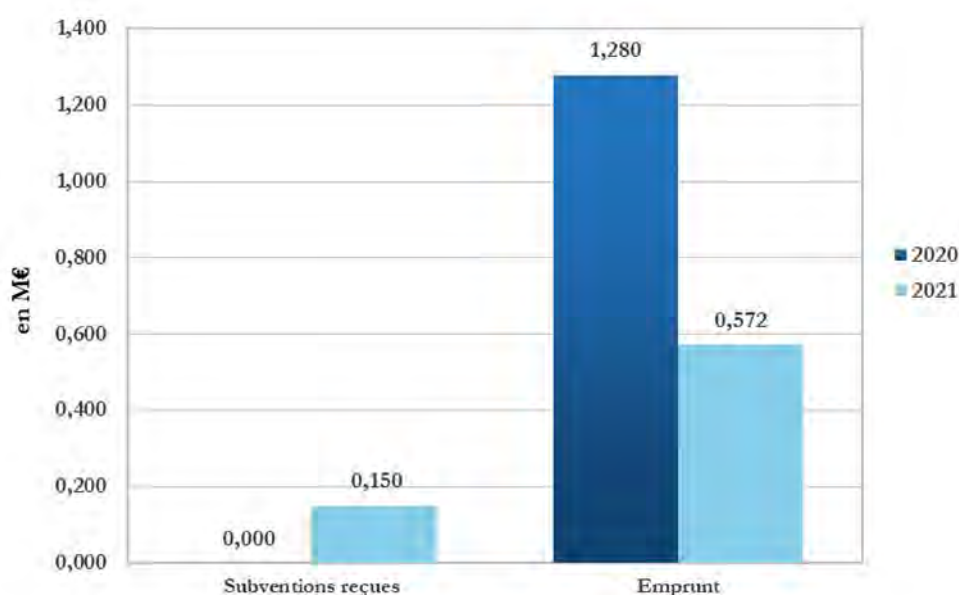


Les dépenses réelles d'investissement (1,419 M€) sont en baisse de 27,5 % (soit - 0,539 M€) par rapport au BP 2020.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse de 2,8 % (+ 0,019 M€) en 2021. Pour rappel, le stock de dette du budget des Espaces Événementiels est composé de cinq prêts pour un capital restant dû au 01/01/2021 de 8,696 M€.

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 43,6 % (soit - 0,558 M€) par rapport au BP 2020. Il s'agit essentiellement des travaux de modernisation de l'auditorium du Pharo et de la fin de la mise en conformité de la façade vitrée de l'espace restauration du Palais du Pharo.

⇒ Recettes réelles



Les recettes réelles d'investissement (0,722 M€) diminuent de 43,6 % en 2021 (soit - 0,558 M€).

La prévision de recours à l'emprunt est nécessairement inférieure à celle de 2020 (- 0,708 M€) en raison de la diminution des dépenses d'investissement (hors dette) et compte tenu de subventions attendues à hauteur de 0,150 M€.

5. Le budget annexe Opéra-Odéon

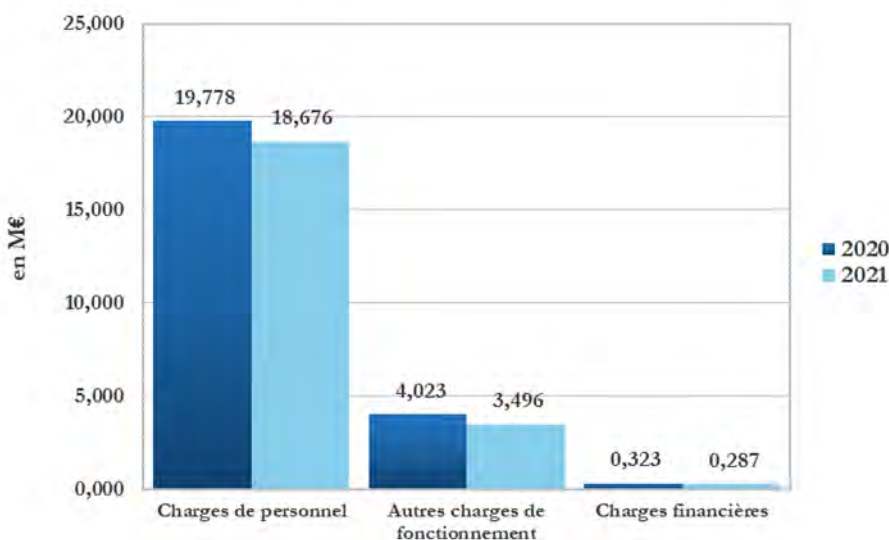
BUDGET ANNEXE OPÉRA-ODÉON				
(mouvements réels en M€)				
	SECTIONS	BP 2020	BP 2021	Évolution BP 2021/BP 2020
Dépenses	Fonctionnement	24,124	22,459	-6,90 %
	Investissement	2,555	2,287	-10,49 %
	TOTAL	26,679	24,746	-7,24 %
Recettes	Fonctionnement	25,221	23,561	-6,58 %
	Investissement	1,458	1,185	-18,72 %
	TOTAL	26,679	24,746	-7,24 %

Cet équilibre budgétaire s'appuie sur une hypothèse d'ouverture partielle de l'équipement en 2021 avec une jauge adaptée aux contraintes sanitaires. Bien évidemment, il pourra être reconsidéré en cours d'exercice en fonction des protocoles imposés et de l'étendue de la période de fermeture.

Comme toutes les salles de spectacles, le fonctionnement de l'Opéra et de l'Odéon est très affecté par la crise sanitaire et une éventuelle reprise de l'activité, en cas de levée des restrictions, ne signifiera pas pour autant un niveau d'exploitation (fréquentation, recettes, productions...) équivalant aux volumes constatés sur la période antérieure. La reprise ne pourra être que progressive et le présent exercice sera constitutif d'une transition.

► Section de fonctionnement

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2021 (22,459 M€) affichent un recul de 6,9 % (soit - 1,665 M€) par rapport à 2020, conséquence directe de la fermeture temporaire des salles de spectacles par mesures gouvernementales.

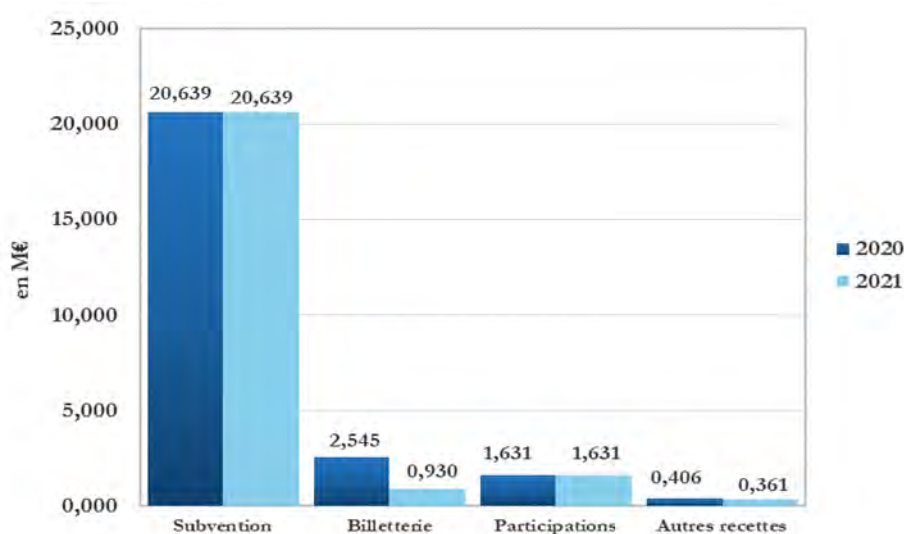
En effet, les charges de personnel, qui représentent 83 % des dépenses réelles de ce budget, diminuent de 5,6 % (soit - 1,102 M€) avec une baisse de 0,918 M€ pour le personnel non permanent (intermittents), de 0,037 M€ pour le personnel permanent et de 0,147 M€ pour les autres dépenses de personnel (titres-restaurant, titres de transport).

Le nombre d'emplois permanents à temps complet s'élève à 258 en 2021 (115 pour la filière culturelle, 106 pour la filière technique et 37 pour la filière administrative).

Les autres charges de fonctionnement diminuent de 13,1 % (- 0,527 M€) du fait de l'économie sur des postes de dépenses liée à la fermeture contrainte de l'Opéra et de l'Odéon.

Les charges financières sont en baisse de 11,1 % (soit - 0,036 M€) par rapport à 2020.

⇒ Recettes réelles

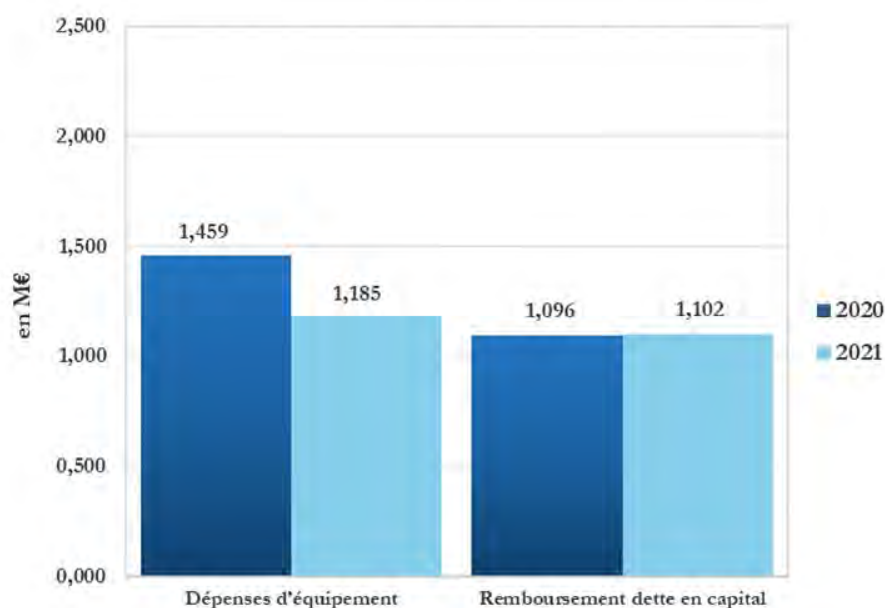


Hors subvention du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement (2,922 M€) diminuent de 36,2 % (soit - 1,660 M€) en raison de la baisse prévisionnelle de la billetterie de - 63,5 % (- 1,615 M€) liée à la fermeture des établissements et des perspectives incertaines (dates de réouverture, jauge...).

Pendant, fort d'une économie de charges de même ampleur que la perte de recettes, et malgré le poids des dépenses de personnel représentant 83 % des dépenses réelles, l'équilibre global de ce budget annexe est préservé avec une subvention prévisionnelle du budget principal égale au montant du BP 2020, soit 20,639 M€.

► Section d'investissement

⇒ Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'investissement (2,287 M€) sont en baisse (- 10,5 %, soit - 0,268 M€) par rapport au BP 2020.

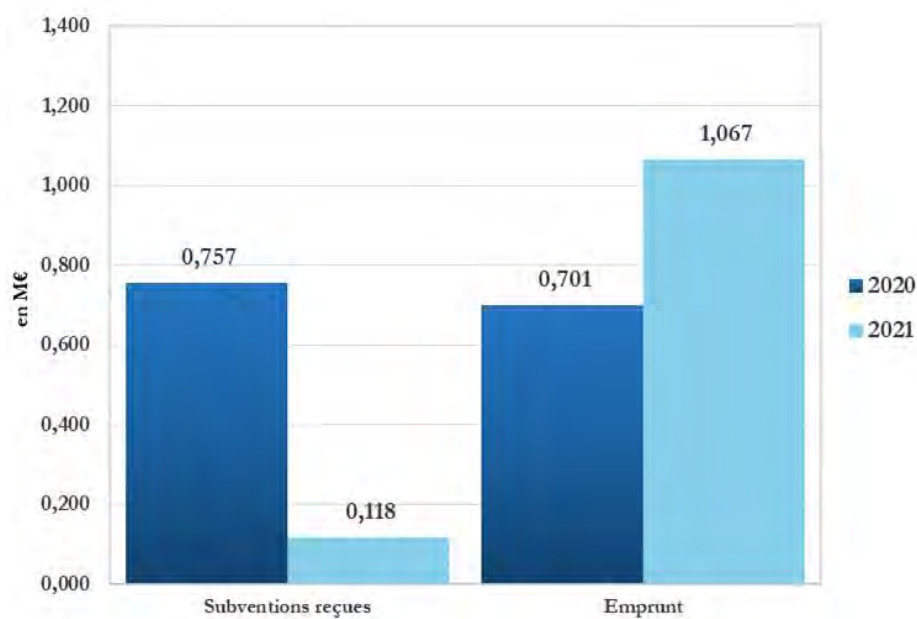
Elles comprennent des dépenses d'équipement en baisse de 18,8 % (soit - 0,274 M€) par rapport à 2020.

Il s'agit, d'une part, de la mise en conformité de l'Opéra qui se poursuit en 2021 (les deux premières phases de mise en conformité des équipements techniques de la scène ont été réalisées en 2017 et 2018). Au terme de la phase 3, le gril de l'Opéra sera totalement rénové et conforme à la réglementation en vigueur, permettant l'accès en toute sécurité aux cintres par les opérateurs techniques.

Il s'agit, d'autre part, de la fabrication des décors de l'ouvrage « L'Africaine », programmé en juin 2021, à hauteur de 0,180 M€.

Pour le reste, l'évolution du remboursement en capital des emprunts contractés par le budget annexe est quasi stable et s'élève à 1,102 M€ (soit + 0,006 M€). Pour rappel, le stock de dette du budget annexe Opéra-Odéon est composé de quatre prêts pour un capital restant dû au 01/01/2021 de 10,228 M€.

⇒ Recettes réelles



Les recettes réelles d'investissement (1,185 M€) baissent de 18,7 % (soit - 0,273 M€).

Cette tendance résulte principalement de la diminution des subventions du CD13 (- 0,639 M€), ce qui a pour conséquence l'augmentation de la dotation d'emprunt (+ 0,366 M€) ajustée ainsi en fonction du besoin de financement des dépenses d'investissement.

ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2021 - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	111 955 711,00	44 383 167,00
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	9 482 217,32	0,00

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	121 437 928,32	44 383 167,00
----------------------------------------------	-----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	20 132 711,00	4 594 648,00
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	261 408,45	0,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 394 119,45	4 594 648,00
---------------------------------------------	----------------------	---------------------

TOTAL DU BUDGET	141 832 047,77	48 977 815,00
------------------------	-----------------------	----------------------

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	5 242 245,67	18 334 486,00	23 576 731,67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 197 471,65	93 574 719,00	97 772 190,65
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 500,00	45 006,00	87 506,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 500,00	1 500,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	9 482 217,32	111 955 711,00	121 437 928,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	10 660,00	10 660,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	1 152 564,00	1 152 564,00
73	IMPÔTS ET TAXES	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	24 077 943,00	24 077 943,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9 022 000,00	9 022 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	120 000,00	120 000,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	0,00	44 383 167,00	44 383 167,00

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	3 014 927,04	3 014 927,04
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	261 408,45	16 667 783,96	16 929 192,41
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	450 000,00	450 000,00
	Total dépenses réelles d'investissement	261 408,45	20 132 711,00	20 394 119,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00	4 594 648,00	4 594 648,00
	Total recettes réelles d'investissement	0,00	4 594 648,00	4 594 648,00

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
011	60611	Eau et assainissement	365 000,00
	60612	Énergie – Électricité	855 000,00
	60621	Combustibles	23 500,00
	60622	Carburants	939 000,00
	60623	Alimentation	2 651 000,00
	60628	Autres fournitures non stockées	267 000,00
	60631	Fournitures d'entretien	142 010,00
	60632	Fournitures de petit équipement	1 911 111,00
	60636	Vêtements de travail	258 500,00
	6064	Fournitures administratives	95 553,00
	6068	Autres matières et fournitures	1 043 600,00
	6132	Locations immobilières	2 051 450,00
	6135	Locations mobilières	604 750,00
	614	Charges locatives et de copropriété	507 000,00
	61521	Entretien et réparations sur terrains	24 795,00
	615221	Bâtiments publics	255 000,00
	615228	Autres bâtiments	9 000,00
	615232	Réseaux	28 895,00
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	614 200,00
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	741 300,00
	6156	Maintenance	1 262 280,00
	6161	Primes d'assurance multirisques	775 954,00
	6182	Documentation générale et technique	27 000,00
	6184	Versements à des organismes de formation	410 460,00
	6188	Autres frais divers	419 500,00
	6226	Honoraires	7 500,00
	6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	905 728,00
	6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	10 000,00
	6241	Transports de biens	10 000,00
	6247	Transports collectifs	13 000,00
	6248	Frais de transports divers	45 000,00
	6255	Frais de déménagement	155 000,00
	6256	Missions	57 500,00
	6262	Frais de télécommunications	464 000,00
	6281	Concours divers (cotisations...)	11 300,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00
	6288	Autres services extérieurs	348 600,00
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		18 334 486,00

012	6218	Autre personnel extérieur	85 645 665,00
	6331	Versement de transport	88 869,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 943,00
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	38 775,00
	64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 187 923,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	48 322,00
	64118	Personnel titulaire autres indemnités	937 025,00
	64131	Rémunération du personnel non titulaire	2 818 616,00
	64138	Personnel non titulaire autres indemnités	808 000,00
	6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 096 705,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	611 360,00
	64731	Allocations de chômage versées directement	10 000,00
	64732	Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.	45 760,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	100 000,00
	6488	Autres charges	115 756,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		93 574 719,00
65	65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	40 000,00
	6574.2	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	5 000,00
	65888	Secours autres	6,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		45 006,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			111 955 711,00

RESTES À RÉALISER N-1	9 482 217,32
------------------------------	---------------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	121 437 928,32
------------------------------------------------------	-----------------------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	10 660,00
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		10 660,00
70	70688	Autres prestations de services	385 564,00
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00
	70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	150 000,00
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	367 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 152 564,00
73	7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00
73	IMPÔTS ET TAXES		10 000 000,00
74	7473	Participations des départements	10 000 000,00
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00
	7478	Participations d'autres organismes	1 121 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		24 077 943,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	9 022 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 022 000,00
77	7788	Produits exceptionnels divers	120 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		120 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			44 383 167,00
RESTES À RÉALISER N-1			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			44 383 167,00

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
20	2031	Frais d'études	2 366 750,00
	2033	Frais d'insertion	6 500,00
	2051	Concessions et droits similaires	641 677,04
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 014 927,04
21	2115	Terrains bâtis	3 240 592,68
	2128	Autres agencements et aménagements	690 000,00
	21318	Autres bâtiments publics	2 234 034,13
	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	32 279,00
	21561	Matériel roulant	5 246 251,56
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 139 176,84
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 665 357,19
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	575 000,00
	2182	Matériel de transport	149 564,54
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	211 812,78
	2184	Mobilier	106 783,01
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 376 932,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 667 783,96
23	2313	Immobilisations en cours	450 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		450 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			20 132 711,00
RESTES À RÉALISER N-1			261 408,45
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			20 394 119,45

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	2 672 647,00
	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	909 284,00
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	312 717,00
	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	700 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		4 594 648,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			4 594 648,00
RESTES À RÉALISER N-1			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			4 594 648,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

			110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
011	60611	Eau et assainissement		365 000,00	365 000,00
	60612	Énergie – Électricité		855 000,00	855 000,00
	60621	Combustibles		23 500,00	23 500,00
	60622	Carburants		939 000,00	939 000,00
	60623	Alimentation		2 651 000,00	2 651 000,00
	60628	Autres fournitures non stockées		267 000,00	267 000,00
	60631	Fournitures d'entretien		142 010,00	142 010,00
	60632	Fournitures de petit équipement		1 911 111,00	1 911 111,00
	60636	Vêtements de travail		258 500,00	258 500,00
	6064	Fournitures administratives		95 553,00	95 553,00
	6068	Autres matières et fournitures		1 043 600,00	1 043 600,00
	6132	Locations immobilières		2 051 450,00	2 051 450,00
	6135	Locations mobilières		604 750,00	604 750,00
	614	Charges locatives et de copropriété		507 000,00	507 000,00
	61521	Entretien et réparations sur terrains		24 795,00	24 795,00
	615221	Bâtiments publics		255 000,00	255 000,00
	615228	Autres bâtiments		9 000,00	9 000,00
	615232	Réseaux		28 895,00	28 895,00
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant		614 200,00	614 200,00
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		741 300,00	741 300,00
	6156	Maintenance		1 262 280,00	1 262 280,00
	6161	Primes d'assurance multirisques		775 954,00	775 954,00
	6182	Documentation générale et technique		27 000,00	27 000,00
	6184	Versements à des organismes de formation		410 460,00	410 460,00
	6188	Autres frais divers		419 500,00	419 500,00
	6226	Honoraires		7 500,00	7 500,00
	6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires		905 728,00	905 728,00
	6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques		10 000,00	10 000,00
	6241	Transports de biens		10 000,00	10 000,00
	6247	Transports collectifs		13 000,00	13 000,00
	6248	Frais de transports divers		45 000,00	45 000,00
	6255	Frais de déménagement		155 000,00	155 000,00
	6256	Missions		57 500,00	57 500,00
	6262	Frais de télécommunications		464 000,00	464 000,00
	6281	Concours divers (cotisations...)		11 300,00	11 300,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux		24 000,00	24 000,00
	6288	Autres services extérieurs		348 600,00	348 600,00
011		CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		18 334 486,00	18 334 486,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

			110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
012	6218	Autre personnel extérieur		85 645 665,00	85 645 665,00
	6331	Versement de transport		88 869,00	88 869,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		21 943,00	21 943,00
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion		38 775,00	38 775,00
	64111	Personnel titulaire rémunération principale		1 187 923,00	1 187 923,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence		48 322,00	48 322,00
	64118	Personnel titulaire autres indemnités		937 025,00	937 025,00
	64131	Rémunération du personnel non titulaire		2 818 616,00	2 818 616,00
	64138	Personnel non titulaire autres indemnités		808 000,00	808 000,00
	6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.		1 096 705,00	1 096 705,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites		611 360,00	611 360,00
	64731	Allocations de chômage versées directement		10 000,00	10 000,00
	64732	Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.		45 760,00	45 760,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie		100 000,00	100 000,00
	6488	Autres charges		115 756,00	115 756,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		93 574 719,00	93 574 719,00
65	65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics		40 000,00	40 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		5 000,00	5 000,00
	65888	Charges autres		6,00	6,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		45 006,00	45 006,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500,00	1 500,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500,00	1 500,00
		DÉPENSES DE L'EXERCICE		111 955 711,00	111 955 711,00
		RESTES À RÉALISER	0,00	9 482 217,32	9 482 217,32
		DÉPENSES	0,00	121 437 928,32	121 437 928,32
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales		10 660,00	10 660,00
	013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		10 660,00	10 660,00
70	70688	Autres prestations de services		385 564,00	385 564,00
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement		250 000,00	250 000,00
	70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement		150 000,00	150 000,00
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables		367 000,00	367 000,00
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 152 564,00	1 152 564,00
73	7328	Autres fiscalités reversées		10 000 000,00	10 000 000,00
	73	IMPÔTS ET TAXES		10 000 000,00	10 000 000,00
74	7473	Participations des départements		10 000 000,00	10 000 000,00
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement		12 956 943,00	12 956 943,00
	7478	Participations d'autres organismes		1 121 000,00	1 121 000,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		24 077 943,00	24 077 943,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante		9 022 000,00	9 022 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		9 022 000,00	9 022 000,00
77	7788	Produits exceptionnels divers		120 000,00	120 000,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		120 000,00	120 000,00
		RECETTES DE L'EXERCICE		44 383 167,00	44 383 167,00
		RESTES À RÉALISER	0,00	0,00	0,00
		RECETTES	0,00	44 383 167,00	44 383 167,00

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

INVESTISSEMENT

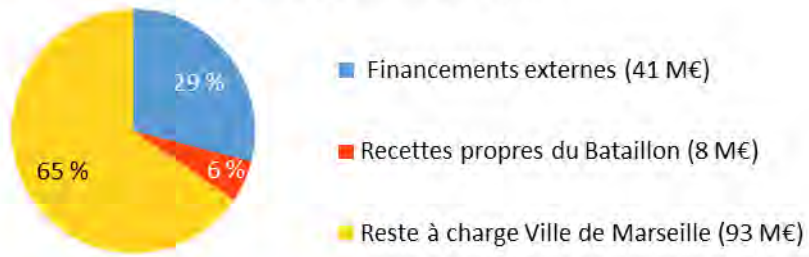
			01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	110 SERVICES COMMUNS	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL BP
20	2031	Frais d'études			2 366 750,00	2 366 750,00
	2033	Frais d'insertion			6 500,00	6 500,00
	2051	Concessions et droits similaires			641 677,04	641 677,04
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00	3 014 927,04	3 014 927,04
21	2115	Terrains bâtis			3 240 592,68	3 240 592,68
	2128	Autres agencements & aménagements		250 000,00	440 000,00	690 000,00
	21318	Autres bâtiments publics		353 602,13	1 880 432,00	2 234 034,13
	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements		32 279,00		32 279,00
	21561	Matériel roulant		79 456,02	5 166 795,54	5 246 251,56
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		58 781,03	1 080 395,81	1 139 176,84
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		51 710,70	1 613 646,49	1 665 357,19
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		500 000,00	75 000,00	575 000,00
	2182	Matériel de transport		149 564,54		149 564,54
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			211 812,78	211 812,78
	2184	Mobilier			106 783,01	106 783,01
	2188	Autres immobilisations corporelles			1 376 932,23	1 376 932,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 475 393,42	15 192 390,54	16 667 783,96
23	2313	Immobilisations en cours			450 000,00	450 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00	450 000,00	450 000,00
	DÉPENSES DE L'EXERCICE		0,00	1 475 393,42	18 657 317,58	20 132 711,00
	RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	261 408,45	261 408,45
	DÉPENSES		0,00	1 475 393,42	18 918 726,03	20 394 119,45

13	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département			2 672 647,00	2 672 647,00
	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres		909 284,00		909 284,00
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département			312 717,00	312 717,00
	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement		700 000,00		700 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			1 609 284,00	2 985 364,00	4 594 648,00
	RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	1 609 284,00	2 985 364,00	4 594 648,00
	RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	1 609 284,00	2 985 364,00	4 594 648,00

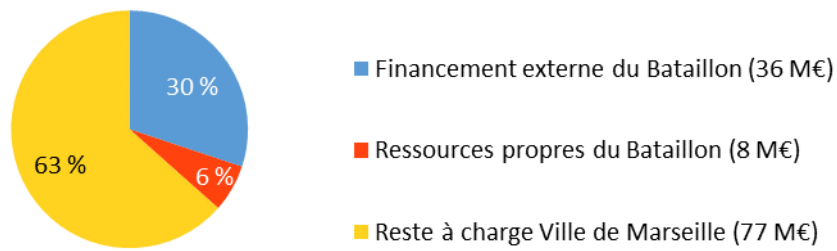
FINANCEMENTS DU BMP

	Fonctionnement	Investissement	Cumul	
Métropole AMP	13 356 943,00	700 000,00	14 056 943,00	9,91 %
État (TSCA)	10 000 000,00		10 000 000,00	7,05 %
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000,00	2 985 364,00	12 985 364,00	9,16 %
GPMM	3 195 000,00		3 195 000,00	2,25 %
Autres subventions d'investissement		909 284,00	909 284,00	0,64 %
Financements externes	36 551 943,00	4 594 648,00	41 146 591,00	29,01 %
Recettes propres du Bataillon	7 831 224,00		7 831 224,00	5,52 %
Sous-total Financements	44 383 167,00	4 594 648,00	48 977 815,00	34,53 %
Reste à charge Ville de Marseille	77 054 761,32	15 799 471,45	92 854 232,77	65,47 %
TOTAL DÉPENSES	121 437 928,32	20 394 119,45	141 832 047,77	100 %

Financement du BMP



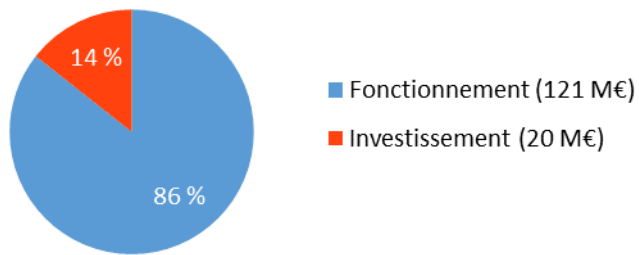
Financement des dépenses de fonctionnement du BMP



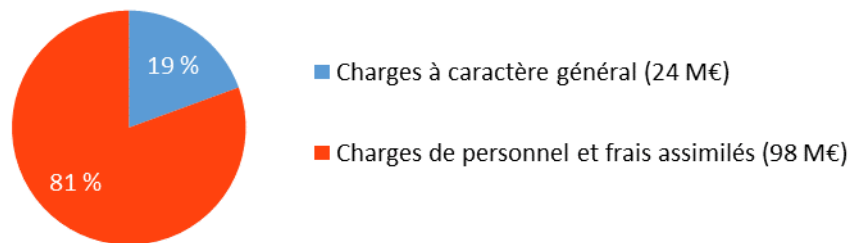
Financement des dépenses d'investissement du BMP



Répartition des dépenses du BMP



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



budget primitif
rapport de
présentation
2021

marseille.fr
